



**HARO SUR LE TABAC**  
COUILLARD SONGE À BANNIR LA  
CLOPE DES COURS D'ÉCOLE A 10

**CHANSON**  
PAT BOONE RÊVE ENCORE  
AU « HIT PARADE » B 1



LE QUOTIDIEN DE LA CAPITALE

# LE SOLEIL

www.cyberpresse.ca

QUÉBEC, LE MERCREDI 12 JANVIER 2005

## Le Canada embarrassé par un 3<sup>e</sup> cas de vache folle

Washington dépêche une équipe d'experts

RÉJEAN LACOMBE  
RLacombe@lesoleil.com

■ L'année commence plutôt mal pour les éleveurs de bovins canadiens et québécois alors qu'un troisième cas d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) ou maladie de la vache folle vient d'être découvert dans une ferme de l'Alberta. « Jamais deux sans trois », comme dit le vieil adage.

**Cette fois, la vache est née après l'interdiction des farines animales...**

Toutefois, la situation est plus délicate que dans le cas précédent découvert le 30 décembre dernier puisque cette vache d'un peu moins de sept ans est née après 1997, date à laquelle

entraînait en vigueur l'interdiction de nourrir les animaux avec de la farine animale. En fait, la bête en question est née en mars 1998.

Avec ce nouveau cas, tout le monde s'est rapidement tourné vers les États-Unis en se demandant bien si les Américains allaient une fois de plus fermer leur frontière au bétail canadien, eux qui venaient de décider de l'ouvrir partiellement, à compter du 7 mars, au bétail âgé de 30 mois et moins.

Or, Washington a plutôt décidé d'envoyer rapidement en territoire canadien un groupe d'experts chargé d'étudier de près la situation. Le gouvernement américain attendra donc les conclusions de ses experts avant de procéder à une levée de l'embargo.

Voir FOLLE en A 2 >

### LA QUESTION DU JOUR

QU'EN PENSEZ-VOUS ?

**Faites-vous confiance au système canadien d'inspection des aliments ?**

ÉCRIVEZ-NOUS À [opinion@lesoleil.com](mailto:opinion@lesoleil.com)  
Pour que votre commentaire soit publié, vous devez fournir votre nom, votre adresse et votre numéro de téléphone.



Un fermier albertain surveillant son troupeau dans un ranch de la région de Cyprus Hills.



Manif des juristes de l'État en mars 2004

## Les juristes de l'État en grève illimitée à partir du 21 janvier

La rédaction de projets de loi risque d'être paralysée

GILBERT LEDUC  
GLeduc@lesoleil.com

Les 850 avocats et notaires du gouvernement du Québec déclencheront une grève générale illimitée à compter du 21 janvier prochain.

Le conseil des représentants de l'Association des juristes de l'État (AJE) a pris cette décision, hier, à la suite du rejet par le Secrétariat du Conseil du trésor de la dernière contre-proposition soumise par la partie syndicale dans les derniers jours du mois de décembre.

« Le 21 janvier, on sera dans la rue », a déclaré au SOLEIL, hier, le président de l'AJE, M<sup>re</sup> Marc Lajoie, en signalant que cet ultime moyen de pression allait assurément mettre les bâtons dans les roues du gouvernement et paralyser le processus de préparation des projets de loi en prévision de la rentrée parlementaire du mois de mars prochain. Rappelons que la conception et la rédaction des lois et des règlements sont l'apanage des avocats et des notaires du gouvernement.

Sans contrat de travail depuis le 30 juin 2002, l'AJE a déjà tenu deux jours de grève. Depuis le 10 décembre dernier, les juristes n'effectuent plus d'heures supplémentaires.

S'appuyant sur un fonds de grève de 3 millions \$, l'Association passe maintenant à l'étape ultime. Dans un vote tenu en novembre dernier, 71,4 % des membres participant aux assemblées générales avaient accordé le mandat au conseil des représentants de déclencher, au moment jugé opportun, tout moyen de pression pouvant aller jusqu'à la grève générale.

M<sup>re</sup> Lajoie estime que les avocats et les notaires ont mis de l'eau dans leur vin au chapitre de leurs revendications salariales. Ils ne demandent plus que le sommet de leur échelle salariale passe à 136 000 \$ mais plutôt à 99 000 \$.

Voir GRÈVE en A 2 >

### SOMMAIRE

Agenda	B 6	Horoscope	B 7
Bandes dessinées	B 7	Loteries	A 2
Bourses	C 4	Météo	S 16
Bridge	S 15	Mot mystère	B 7
Chroniqueurs			
Alain Dubuc	A 14	Mots croisés	B 7
Jean-Simon Gagné	A 5	Petites annonces	S 12
Michel Vastel	A 15		
Décès	C 6	Télévision	B 2

### MÉTÉO

**Max. -9, min. -10**  
Possibilité d'averses de neige en après-midi.  
Détails page S 16.

**Accumulation de neige (avant hier)**  
Ce mois-ci: 21,6 cm L'an dernier: 14,4 cm  
Cet hiver: 138,7 cm L'hiver dernier: 155,6 cm

QUÉBEC,  
109<sup>e</sup> ANNÉE, N° 14  
FLORIDE, 1,89 \$ US  
MONTREAL,  
OTTAWA 87¢  
PLUS TAXES



65¢ PLUS TAXES 6 27657 00073 5

### ENQUÊTE SUR LES COMMANDITES

## Sept ministres et ex-ministres libéraux convoqués devant le juge Gomery

RAYMOND GIROUX  
RGiroux@lesoleil.com

OTTAWA — Les prochaines semaines seront chaudes pour le gouvernement libéral, alors que sept ministres, anciens ou toujours en fonction, devront défiler devant la Commission d'enquête sur les commandites présidée par le juge John Gomery.

Les Lucienne Robillard, Pierre Pettigrew, Stéphane Dion, Denis Coderre, Martin Cauchon, Marcel Massé et Diane Marleau ont en effet été officiellement convoqués, hier, pour donner leur version des faits sur le scandale qui a ébranlé le parti de Paul Martin depuis le rapport de la vérificatrice générale, Sheila Fraser, en février dernier.

Ces ministres ont pu être liés à un moment ou l'autre au dossier, mais la date de leur témoignage reste à préciser, la vie parlementaire qui reprend le 31 janvier compliquant la vie des procureurs de la Commission.

Le juge Gomery ouvrirait ainsi une nouvelle session de son enquête qui se veut intensive, c'est-à-dire qu'elle siégera désormais cinq jours par semaine jusqu'à la comparution du premier ministre, Paul Martin, les 10 et 11 février, tout de suite après celle de son prédécesseur Jean Chrétien.

Ce dernier comme son ancien chef de cabinet et ex-président du conseil d'administration de VIA Rail, Jean Pelletier, ont de leur côté lancé une déclaration de guerre à peine camou-

flée pour protester contre le contenu d'une entrevue médiatique accordée par M. Gomery, le mois dernier.

Les avocats des deux hommes ont critiqué le juge pour avoir décrit son enquête comme le « plus grand spectacle en ville » et avoir fait les mêmes constats que M<sup>re</sup> Fraser sur l'administration du Programme de commandites.

Le juge les a rassurés sur son objectivité, soulignant qu'il n'avait pas encore tiré de conclusions de son enquête. « Je garderai l'esprit ouvert jusqu'à la fin » de mes travaux, a-t-il dit.

Selon l'avocat de M. Pelletier, Guy Pratte, l'attitude de M. Gomery était « sans précédent », laissait craindre

Voir MINISTRES en A 2 >



## POUR NOUS JOINDRE

Abonnements	686-3344
	1-866-686-3344
Carrières et professions	686-3270
Petites annonces	844-4444
Promotion	686-3342
Publicité détaillants	686-3435
Publicité générale	686-3270
Rédaction	686-3394
Renseignements	686-3233

LE SOLEIL, une division de 3834310 Canada Inc., est publié et édité par LE SOLEIL, 410, boul. Charest Est, case postale 1547, succursale Terminus, Québec (Québec) G1K 7J6. LE SOLEIL est imprimé au 5000, rue Hugues-Randoin, bureau 4, à Québec (Québec) G2C 2B4, par Transcontinental de la Capitale, une filiale de Transcontinental Inc., 1, place Ville-Marie, bureau 3315, Montréal (Québec), H3B 3N2.

Envoi de publication - Numéro de convention 40065022. Seule la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL. ISSN 0319-0730

# S A M E D I

DANS LE SOLEIL

## COPROPRIÉTÉ DIVISE OU INDIVISE ?



Jeanne habite sur le bord de la rivière Saint-Charles, dans un immeuble neuf en copropriété divise. Mario a acheté, avec deux autres personnes, une maison à logements du quartier Montcalm, transformée en copropriété indivise. Deux formules, somme toute, pas si différentes.

Dans le cahier **Maison**

## TENDANCES FENÊTRES



La fenêtre à la mode est double, avec gaz argon et pellicule réfléchissante. C'est la « double verre énergétique ». Mais si on est intolérant à la condensation, on préférera la « triple verre double énergétique ». Quant à la fenêtre tendance, elle est à vitrail.

Dans le cahier **Maison**



Le ministre de l'Agriculture, Andy Mitchell, tentera de rassurer les partenaires commerciaux du Canada.

## FOLLE

Suite de la Une

« Nous maintenons notre confiance dans les mesures de santé publique mises en place par le Canada pour prévenir l'encéphalopathie spongiforme bovine », a déclaré le chef des services d'inspection vétérinaire du département américain de l'Agriculture, Ron DeHaven.

En confirmant la découverte de ce troisième cas, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) explique que selon les informations préliminaires, la cause la plus probable d'infection de cet animal serait de la nourriture produite avant l'interdiction touchant les aliments du bétail.

Dans la même foulée, les dirigeants de l'ACIA précisent qu'aucune partie de cet animal n'est entrée dans la chaîne alimentaire humaine ou animale. L'Agence indique que l'enquête en cours n'est pas liée au cas d'ESB détecté le 30 décembre et confirmé le 2 janvier.

## PRODUCTEURS CONFIANTS

C'est en ne manifestant aucune surprise que le président de la Fédération des producteurs de bovins du Québec (FPBQ), M. Michel Dessureault, a accueilli ce nouveau cas d'ESB. Il estime que cela ne devrait pas nuire au processus de réouverture de la frontière américaine annoncé par le département américain de l'Agriculture.

« Les experts internationaux, dit-il dans un communiqué de presse, nous avaient informés qu'il était prévisible que d'autres cas de vaches atteintes d'ESB soient détectés. »

Il n'est pas surpris également de constater que la dernière vache atteinte d'ESB soit née en mars 1998, soit quelques mois après l'interdit gouvernemental concernant la farine animale. « Les spécialistes, explique-t-il, avaient mentionné qu'il faudrait compter sur une période d'environ une année avant que les farines animales bannies puissent être éliminées des fermes. »

M. Dessureault se fait rassurant en disant que ce nouveau cas ne change en rien le statut du Canada, qualifié selon les règles de l'Office international des épizooties de pays à risque minimal pour l'ESB.

Selon le président de la Fédération, il faudrait trouver encore 10 vaches atteintes de l'ESB au cours des 11 prochains mois pour que le pays change de statut. « Cela, dit-il, est tout à fait improbable. »

## OTTAWA S'INTERROGE

Pour sa part, le ministre d'Agriculture

et d'Agroalimentaire Canada (AAC), M. Andy Mitchell, a immédiatement imposé six mesures. Il veut savoir, entre autres, comment il se fait que cette vache a été infectée. Il veut également rassurer les partenaires commerciaux du Canada que le bœuf canadien ne constitue pas un danger.

Les autorités gouvernementales fédérales croient que des aliments pour bovins achetés avant l'interdiction des farines animales pouvaient être restés dans certaines fermes pendant un laps de temps après l'entrée en vigueur de l'interdiction.

Le ministre Mitchell explique que lorsque de nouvelles méthodes de fabrication étaient adoptées, il est possible que des aliments produits pendant la mise en place de l'interdiction aient contenu de faibles quantités de produits interdits.

## PERTES DE 5 MILLIARDS \$

Le premier cas de vache folle enregistré en mai 2003 a entraîné la fermeture d'une multitude de frontières, dont celle des États-Unis, aux bœufs canadiens. Du même coup, le secteur bovin était confronté à une crise majeure qui a engendré des pertes évaluées à 5 milliards \$.

Avant que l'on découvre le deuxième cas d'ESB, les États-Unis avaient décidé d'ouvrir partiellement leur frontière au bœuf canadien. À compter du 7 mars, le bétail âgé de moins de 30 mois pourra franchir la frontière. Les Américains ont maintenu leur décision malgré le deuxième cas d'ESB.

Le Québec n'échappe pas à la crise de la vache folle. Selon la FPBQ, les producteurs ont dû faire face à des pertes de 391 millions \$ à la fin de décembre dernier. Ils ont toutefois encaissé des aides gouvernementales totalisant 150 millions \$. Ils héritent d'une facture à payer de 241 millions \$.

Avant la crise, en mai 2003, un producteur touchait, en moyenne, 715 \$ pour la vente d'une vache. À la mi-octobre dernier, il ne recevait que 230 \$ par vache, pour une perte de 485 \$ par animal.

Lotto Québec		Résultats	
Panorama		Tirage du 2005-01-11	
05 06 08 10 14 23 24 27 33 38		Banco	
37 39 40 47 50 58 60 64 65 70		Extra	
Tirage du 2005-01-11		Tirage du 2005-01-11	
323 5472		NUMÉRO 529650	
SOYEZ TOUJOURS GENTILS AVEC CEUX QUI JOUENT AU			

## MINISTRES

Suite de la Une

une certaine partialité dans son travail et permettait d'évoquer la possibilité d'une demande de recours en désistement de la part de son client.

Avant MM. Chrétien et Martin, la Commission aura entendu, outre les noms ajoutés hier, les ex-ministres des Travaux publics David Dingwall et Alfonso Gagliano, en plus des autres acteurs principaux de l'affaire comme Jean Pelletier, André Ouellet, Jean Carle et François Beaudoin.

Un autre ancien ministre, Don Boudria, qui a quitté son poste à cause de ses relations personnelles avec le publiciste Claude Boulay, devra vraisemblablement faire face à la musique lui aussi dans cette course contre la montre que mène présentement le juge Gomery.

## LEFRANÇOIS IMPLIQUE COLLENETTE

Un nouveau nom est de plus apparu au dossier, celui de l'ancien ministre des Transports David Collette, qui pourrait devoir expliquer ce qu'il savait de l'affaire. L'ancien pdg de VIA Rail, Marc LeFrançois, a en effet dit dans son témoignage d'hier que ce dernier et M. Gagliano discutèrent ouvertement de commandites en sa présence.

M. LeFrançois a essentiellement tenté d'établir sa crédibilité personnelle lors de sa comparution après avoir appris au dernier moment qu'un nouveau témoin, l'ancien pdg de VIA Rail alors qu'il en était président du conseil d'administration, Rod Morrison, doit venir le contredire aujourd'hui devant la Commission.

Essentiellement, ce fut à première vue mission accomplie pour M. LeFrançois, à qui le juge Gomery a dit en fin de journée que « vous avez très bien plaidé votre cause (et) très bien expliqué votre participation » dans la commandite de la télésérie sur Maurice Richard.

Accusé par le rapport de la vérificatrice générale d'avoir produit une facture fictive, à cette occasion, l'ancien dirigeant de VIA Rail a répliqué que ce dossier est « clair, net, précis et transparent » et que la facture en cause « reflète très bien le dossier ».

M<sup>me</sup> Fraser, a-t-il dit, a vu « l'autre côté de la médaille », c'est-

à-dire un « schéma », selon l'expression anglaise, « que nous, on ne pouvait pas voir » car VIA Rail ne savait « rien d'autre » que sa propre participation, ignorant tout des manœuvres de M. Guité et du rôle des autres sociétés d'État.

M. Gomery, tout sympathique soit-il envers le témoin, a dit que cette facture le « laisse perplexe et que c'est un peu mêlant, au vu des incongruités relevées par M<sup>me</sup> Fraser ».

## COMMUNIQUÉS MENSONGERS

M. Morrison, de son côté, a remis sa démission pour « raisons personnelles » en décembre 1998, mais M. LeFrançois a révélé qu'il avait plutôt été congédié à la demande du ministre Collette. Les communiqués publiés à l'époque ne disaient pas la vérité, a-t-il admis, en ajoutant que s'il avait été dans la peau de M. Morrison, il aurait attendu le congédiement plutôt que de signer une lettre de démission.

M. LeFrançois a reconnu qu'il avait remplacé la signature de M. Morrison par la sienne, lors du versement de chèques à Robert-Guy Scully pour la commandite de 910 000 \$ versée par VIA Rail pour la télésérie sur Maurice Richard, qualifiant ce geste de « pas étonnant ».

Interrogé par le procureur de la Commission, M. LeFrançois, en réalisant que M. Morrison viendrait le contredire, a reconnu avoir commis certaines erreurs, notamment sur le cas d'un contrat jamais signé, mais néanmoins payé avec M. Scully. Mais il a aussitôt prévenu le juge que « l'un des deux hommes (lui ou M. Morrison) est menteur. Vous déterminerez lequel des deux, a-t-il dit. J'espère que vous allez le questionner ».

M. LeFrançois, congédié par le gouvernement Martin en mars dernier, a aussi admis s'être trompé en n'exigeant pas une lettre de Charles Guité, responsable des commandites au ministère des Travaux publics, confirmant que ce dernier verserait bien à VIA Rail un montant de 750 000 \$ pour la série télévisée de M. Scully.

M. Gomery entendra aujourd'hui deux dirigeants actuels de VIA Rail, en plus de M. Morrison, et poursuivra ses travaux demain avec quelques dirigeants de la Banque de développement du Canada et peut-être de Postes Canada, mais non son ex-président André Ouellet.

caisser cette augmentation de 2 % à la suite d'ententes avec le gouvernement.

« Séance tenante, la partie patronale a décliné la contre-proposition que nous lui avons soumise en décembre », a indiqué le président de l'AJE. « Devant cet état de fait, nous n'avons pas d'autre choix que de recourir à la grève générale illimitée. » Les services essentiels seront assurés et la porte de l'AJE demeurera ouverte à la poursuite des négociations, a tenu à assurer M<sup>re</sup> Lajoie.

Au début du mois de décembre, le Secrétariat du Conseil du trésor a présenté une offre salariale qui se compare à celle acceptée, en 2003, par les substituts du procureur général et qui prévoit un traitement maximal de 93 085 \$.

Cette offre a été rejetée dans une proportion de 84 % par les avocats et les notaires réunis en assemblées générales.

## GRÈVE

Suite de la Une

L'échelle de traitement actuel des juristes va de 35 412 \$ à 80 900 \$ et un maximum « mérite » de 94 969 \$ est réservé à un certain nombre d'avocats et de notaires.

« Nous réclamons maintenant une majoration de 3,25 % de notre échelle salariale en plus du 2 % obtenu par les autres syndiqués du secteur public », a indiqué M<sup>re</sup> Lajoie en faisant allusion au pourcentage d'augmentation accordé par l'État aux travailleurs qui ont accepté, en 2002, la prolongation de l'échéance de leur convention collective jusqu'au 30 juin 2003. En 2003, les syndiqués qui avaient refusé la prolongation ont quand même pu en-

LE NOUVEAU RX 330 2005

BIEN ÉQUIPÉ À PARTIR DE MOIS PENDANT 48 MOIS

49 900 \$ 518 \$

### RX 330

- Moteur V6 de 3,3 litres développant 230 chevaux
- Traction intégrale
- Régulateur de traction
- Contrôle de la stabilité du véhicule
- Essuie-glaces actifs par la pluie
- Sièges avant chauffants
- Coussins gonflables avant à deux phases, coussins gonflables latéraux montés dans les sièges avant, coussin gonflable de protection des genoux côté conducteur, coussins gonflables latéraux en rideau à détecteur de roulis

**TECHNIQUEMENT AVANCÉ, INVARIABLEMENT LEXUS.**

Une commande individuelle de contrôle de la température. Des coussins gonflables latéraux surdimensionnés. Impressionnant n'est-ce pas ! Sans oublier cette caractéristique exclusive qui confirme au premier coup d'œil qu'il s'agit de l'un des VUS de luxe les plus avancés sur le marché : un petit « L » chromé, offert en équipement de série. Le Lexus RX 330. Composez le 1 800 26-LEXUS pour rejoindre dès aujourd'hui le concessionnaire Lexus le plus près de chez vous.

LEXUS

À LA CONQUÊTE DE LA PERFECTION

lexus.ca

\*Plan de location de Lexus Services Financiers sur approbation du crédit. Offre valable pour les Lexus RX 330 2005 neufs livrés avant le 31 janvier 2005. Immatriculation, enregistrement, assurances et toutes les taxes applicables en sus. Frais de transport et de préparation (1 575 \$) en sus. Basé sur une location-voiture de 48 mois à un taux de location de 4,9 % (modèle H4311P + R). Acompte de 7 575 \$ au échange équivalent requis. Débit de garantie de 500 \$. Premier paiement escompté à la livraison. Coût total de la location de 32 437,77 \$ et prix de l'option d'achat de 23 952 \$ basés sur un maximum de 95 000 km. Des frais de 0,15 \$ pour chaque kilomètre supplémentaire (0,10 \$ par kilomètre si convenu au moment de la signature du contrat de location) s'appliquent. POSF de 49 900 \$. Voyez votre concessionnaire Lexus participant pour plus de détails. Le concessionnaire peut offrir la location à un prix moindre.

# ACTUALITÉS

COURSE À LA MAIRIE

## Larose plonge

Il confirmera sa décision dimanche

JEAN-FRANÇOIS CLICHE  
JFCliche@lesoleil.com

Le conseiller municipal Claude Larose sera candidat à la direction du Renouveau municipal de Québec. Il confirmera dimanche les rumeurs qui couraient depuis déjà longtemps à son sujet.

Trois sources du milieu des affaires ont en effet admis avoir été invitées à une réception qui se tiendra en début d'après-midi, le 16 janvier, à l'hôtel Germain-des-Prés. M. Larose fera à ce moment, devant un parterre provenant d'horizons divers, l'annonce officielle de sa candidature.

Personne, dans l'entourage immédiat du premier intéressé, n'a voulu confirmer la chose, les plus loquaces se bornant à parler d'un « discours » que M. Larose doit prononcer dimanche.

Le conseiller du district de Lairet, dans Limoilou, fera face à plusieurs autres prétendants à la tête du parti. Régis Labeaume, Ann Bourget, Hugo Lépine, Richard Lacasse et Robert Ouellette sont déjà sur les rangs. Jacques Jobin doit pour sa part dévoiler ses intentions la semaine prochaine.



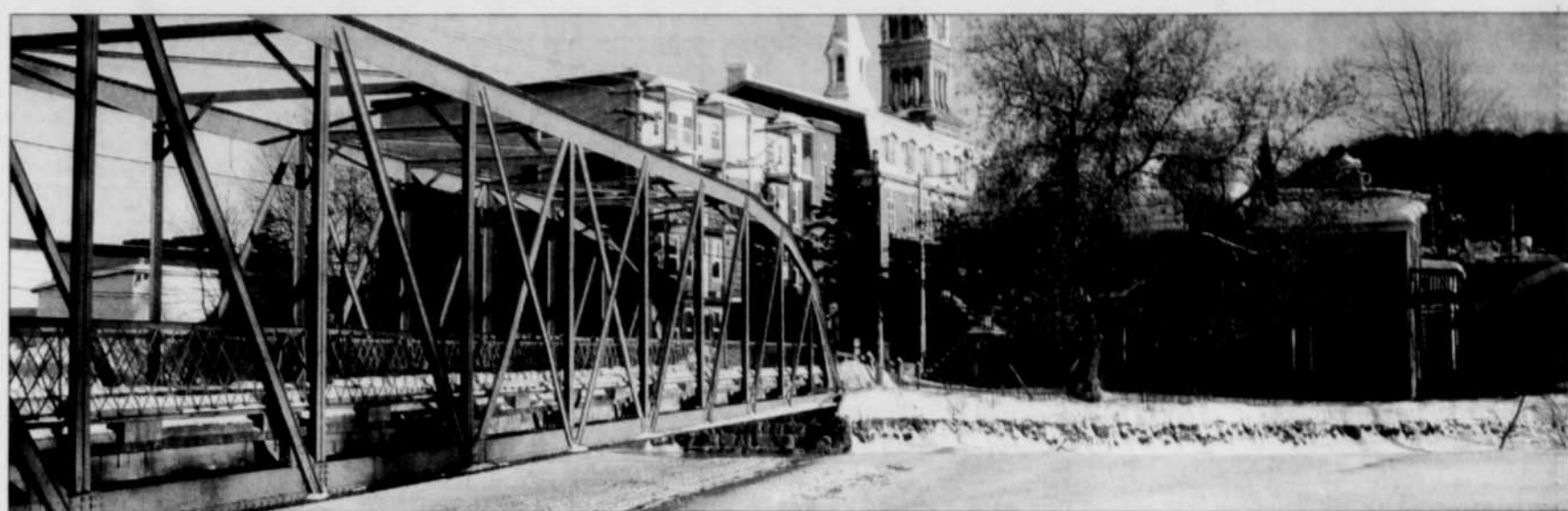
Claude Larose

Claude Larose a été élu conseiller municipal une première fois en 1989, dans l'équipe du maire Jean-Paul L'Allier. Anciennement aux commandes du Réseau de transport de la Capitale, il est actuellement vice-président du comité exécutif de la Ville de Québec, en charge des questions de développement économique. Il est également président du c.a. d'ExpoCité.

On sait déjà que les conseillers Paul Gardon, Luc Lafrance et Guy-Laine Noël, tous trois dans Vanier, de même que Normand Chatigny, dans Cap-Rouge, se rangeront du côté de M. Labeaume.

Comme M. Larose n'a pas encore dit officiellement qu'il se lancera dans la course, aucun des élus contactés par LE SOLEIL n'a accepté, hier, de dire s'il comptait l'appuyer. En coulisses, on associe toutefois à son nom ceux d'Odile Roy et d'Alain Loubier.

Pour sa part, M<sup>me</sup> Bourget a indiqué n'avoir sollicité l'appui officiel d'aucun de ses collègues. « J'ai décidé de ne pas utiliser ce modèle-là (de campagne) pour ne pas fractionner les forces du parti. Je n'ai jamais demandé aux gens de se prononcer sur une candidature », a-t-elle fait savoir.



Une pelle mécanique, dotée d'un bras d'une dizaine de mètres de longueur, va remuer le frasil, sur une distance de 500 mètres, sur le flanc nord de la rivière, dans un coude situé à l'ouest du pont Chalifour (la route 367) et du « pont de fer » du CN.

INONDATIONS

## Saint-Raymond passe à l'action sur la rivière

CLAUDE VAILLANCOURT  
CVaillancourt@lesoleil.com

■ La Ville de Saint-Raymond, qui craint qu'une autre crue des eaux de la rivière Sainte-Anne vienne de nouveau inonder les résidences d'une soixantaine de familles, demain ou vendredi, entend brasser la soupe dès aujourd'hui pour calmer la colère de ses citoyens et diminuer aussi la facture des interventions dont le coût, pour une deuxième année consécutive, s'avérera encore salé.

La soupe, dans les mots du maire Gérald Saint-Pierre, c'est l'importante quantité de frasil qui s'est accumulé sous un couvert de glace, long de six kilomètres, entre une estacade brise-glace érigée en 1972, sur le territoire municipal, dans la partie nord-est de la rivière, et le barrage Chute-Panet, plus à l'ouest.

« On n'a pas le choix », racontait le maire, hier après-midi, alors que des spécialistes de la compagnie Hydro Météo sondaient la rivière pour tenter d'identifier un chenal par où la « sou-

pe au frasil » pourrait s'écouler.

Une pelle mécanique, dotée d'un bras d'une dizaine de mètres de longueur, va remuer le frasil, sur une distance de 500 mètres, sur le flanc nord de la rivière, dans un coude situé à l'ouest du pont Chalifour (la route 367) et du « pont de fer » du CN, où se rencontrent les rivières Sainte-Anne et Bras-du-Nord. En fin de soirée, le conseiller Jacques Jobin faisait savoir qu'une autre pelle mécanique s'ajoutera autour des ponts Chalifour et Tessier (le vieux pont de Saint-



Les ingénieurs sondent la rivière pour tenter de trouver un chenal au frasil.

Raymond) pour puiser le plus de glace et de frasil possible. « Peut-être que le frasil pourra trouver un chenal et ainsi permettre une meilleure évacuation des eaux », espère le maire Saint-Pierre.

Car le conseil municipal doit agir. Lundi soir, des dizaines de citoyens mécontents ont blâmé le maire et ses conseillers pour leur lenteur à poser des gestes qui permettraient le déblocage de la rivière. Et, comble de malheur, Environnement Canada prévoit un adoucissement de la température demain, un redoux qui sera accompagné d'une dizaine de millimètres de pluie.

« Le frasil, explique le directeur des travaux publics de la Ville de Saint-Raymond, l'ingénieur Benoît Paquet, c'est comme une éponge qui absorbe et immobilise toute l'eau. Il se forme quand on a une période de doux temps suivie d'une autre de froid intense. »

À deux occasions depuis la période des Fêtes, un tel phénomène climatique s'est produit dans le secteur. « L'inondation de cette année est peut-être trois fois moins grosse que celle de l'an passé, constate le maire Saint-Pierre. Mais la grogne des citoyens est, elle, trois fois plus forte que celle de l'an passé. »

« J'ai toujours aimé mon coin, pas très loin de la rivière, soutient Annie Gingras, une sinistrée de la rue Saint-Louis. Mais ma maison est inondée depuis le 31 décembre. L'an passé, j'ai pris mon mal en patience. Cette année, je commence à trouver ça moins drôle. »

Les deux enfants les plus âgés de M<sup>me</sup> Gingras ont trouvé refuge chez des amis alors que les deux plus jeunes ont dû déménager à l'étage. « On a fait des travaux de 12 000 \$ à la suite de l'inondation de l'année dernière. On devra recommencer cette année. »

Le maire Saint-Pierre est conscient des coûts engendrés par ces inondations. « L'an passé, j'évalue à 2 millions \$ la facture totale qu'on eue à payer la municipalité et les citoyens. Pour cette année, on n'en est pas encore à additionner les frais. »

Selon les politiques gouvernementales, Québec assume la moitié des frais de la Ville et 80 % des dépenses admissibles des citoyens.

Une fois ce problème réglé à court terme, la Ville, croit le maire, devra poser des gestes pour éviter de nouvelles crues dans les prochaines années. « J'espère que le gouvernement sera assez tanné de payer pour qu'il nous donne l'autorisation de faire différents types de travaux, même si on tasse quelques poissons », argue le maire Saint-Pierre.

En consultant les archives de la Ville, le directeur des travaux publics s'est vite aperçu que les sautes d'humeur de la rivière Sainte-Anne sont fréquentes. « On a eu des crues historiques aux printemps de 1924, 1939, 1941, 1943, 1979, 1987 et 1989, raconte M. Paquet au SOLEIL. Mais on a eu, aussi, des crues historiques durant les hivers de 1952, 1957, 1964, 2003 et 2004 (celle qui est en cours). »

La ville de Saint-Raymond est aménagée sur une plaine inondable, admet le maire qui croit que des solutions peuvent être apportées pour corriger le problème. À preuve, l'école primaire Marguerite-d'Youville a été construite sur pilotis pour que ses 400 élèves ne soient pas trop gênés par les crues des eaux.

« Mais pour ce qu'on devrait faire plus tard, conclut M. Saint-Pierre, on en reparlera une fois qu'on aura réglé notre problème à court terme. »

VACCIN CONTRE LA GRIPPE

## Les Québécois se font tirer l'oreille

BAPTISTE RICARD-CHÂTELAIN  
BRicard@lesoleil.com

Le programme québécois de vaccination contre la grippe est encore loin de son objectif de 80 % des groupes cibles immunisés. Surtout chez les 60 à 64 ans, qui se font particulièrement tirer l'oreille selon un tout frais rapport de l'Institut de la statistique du Québec.

Moins de 23 % des compatriotes de 50 à 59 ans s'étaient fait piquer contre l'influenza en 2003-2004, remarque l'ISQ. Pour leur défense, il faut souligner que la gratuité gouvernementale ne leur est pas destinée.

Dès 60 ans, par contre, aucune facture n'accompagne la seringue. Pourtant, « chez les 60 à 64 ans, la proportion de vaccinés est toujours aussi faible (41 %) et s'éloigne considérablement de l'objectif de vacciner 80 % de

la population visée, déplorent les chercheurs de l'Institut. Des efforts particuliers devront donc être déployés pour mieux rejoindre ces personnes plus jeunes, sans oublier les personnes plus âgées chez qui l'objectif de 80 % n'est pas atteint non plus. »

Les 65 ans et plus se montrent néanmoins plus enclins à s'armer contre le virus. Un peu moins de 65 % d'entre eux se sont adonnés à la vaccination en 2003-2004.

La cible québécoise semble pourtant conservatrice. Le Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI) propose d'être plus ambitieux : « Les programmes de vaccination antigrippale devraient viser à vacciner au moins 90 % des candidats admissibles. »

« Les campagnes ont quand même un effet positif puisque les proportions augmentent, tempère une chargée de projet de l'Institut de la statistique du

Québec, Gaétane Dubé. Il y a une tendance à la hausse. » Cette crue devra tout de même être confirmée par des recherches plus poussées.

**PNEUMOCOQUE**

L'étude statistique de l'Institut souligne, par ailleurs, que le vaccin contre le pneumocoque n'est pas distribué de façon équitable entre les différents territoires du Québec. Il n'existe pas de variation notable dans le cas de la grippe.

« En 2004, on estime que 44 % des Québécois de 65 ans et plus ont été vaccinés à un moment ou à un autre de leur vie contre le pneumocoque, notent les chercheurs. Cependant, contre toute attente, les couvertures vaccinales contre le pneumocoque varient, et ce, de manière statistique-

ment significative, entre les régions.

« Par exemple, la proportion de personnes vaccinées contre le pneumocoque atteint 63 % dans la région du Bas-Saint-Laurent, alors qu'elle est estimée à 26 % dans la région de Chaudière-Appalaches. » La Capitale nationale est dans la moyenne, qui tourne autour de 44 %. La tendance est tout de même à la hausse.

**Chez les 60-64 ans, à peine 41% ont été vaccinés**

Les auteurs concluent qu'il reste encore beaucoup à accomplir pour obtenir de meilleures couvertures vaccinales et atteindre les objectifs. [...] Notre système de santé subit, depuis les dernières années, des pressions importantes. Les programmes de vaccination contre l'influenza ou contre le pneumocoque en essuient invariablement les contrecoups. »

L'ISQ diffusait, hier, la seconde mou-

ture de son Enquête québécoise sur les couvertures vaccinales contre l'influenza et le pneumocoque. Elle avait effectué le même exercice avec les données de 2001-2002. Quelque 3519 entrevues auraient été réalisées afin d'obtenir les présents résultats.

Au Québec, le vaccin contre la grippe est offert gratuitement aux plus de 60 ans, aux malades chroniques et à leurs proches, aux bébés de 6 à 23 mois ainsi qu'aux personnes qui prennent soin de petits de 0 à 23 mois. Travailleurs et bénévoles en contact avec des malades peuvent également l'obtenir gracieusement.

« Le vaccin contre les infections à pneumocoque est gratuit pour les personnes de tout âge atteintes de certaines maladies chroniques ainsi que pour les personnes âgées de 65 ans ou plus », écrit le ministère de la Santé dans son site Internet.



# Vente Soleil Floride 59\$

SANS ESCALE

FAITES VITE! LA VENTE SE TERMINE LE 15 JAN.

Fort Lauderdale

VOLS GRATUITS! DÉTAILS SUR [jetsgo.net](http://jetsgo.net)

Départs depuis Québec. Prix web par trajet. Taxes et supplément en sus. Sábila la disponibilité. Détails sur jetsgo.net.

Moins cher. Plus souvent.

**Jetsgo**

## RAZ-DE-MARÉE DANS L'Océan Indien

# Un rescapé raconte son périple de 15 jours en mer

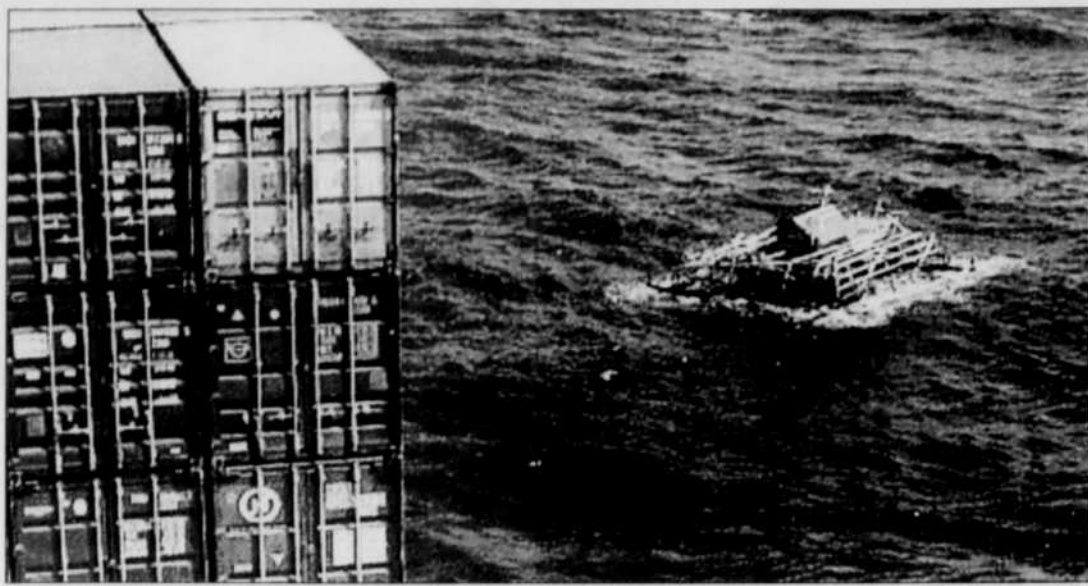
KLANG, Malaisie (AP) — Un nouveau miraculé des tsunamis a été repêché en mer. Ari Afrizal, un Indonésien de 21 ans raconte avoir dérivé pendant deux semaines sur de frêles esquifs dans l'océan Indien, s'être nourri de noix de coco et avoir beaucoup prié avant d'être repêché par un navire marchand. Ari a été retrouvé en mer dimanche et hospitalisé le lendemain à Klang en Malaisie. Celui qui est à ce jour le rescapé des raz-de-marée ayant dérivé le plus longtemps en mer a raconté hier sa terrible aventure à l'agence Associated Press.

Le 26 décembre, il s'est levé à 6 h dans la maison familiale, située dans la province indonésienne d'Aceh, et a pris un petit déjeuner de riz et de poisson. Il ne savait pas encore que ce serait son dernier vrai repas avant longtemps.

Il a ensuite rejoint son lieu de travail : un chantier en bord de plage où il construisait une maison avec des collègues. C'est alors que s'est produit le séisme, puis les tsunamis. « La première vague faisait un mètre de haut ». Elle a provoqué l'effondrement de l'échafaudage. Mais ce n'était qu'un début.

Une minute plus tard, un véritable mur d'eau blanc et bleuâtre de 10 mètres de haut est arrivé dans un grondement sourd. « Il a détruit la maison », après l'avoir « frappée dans un grand fracas ». Ari a alors eu l'impression de se retrouver dans une machine à laver géante. Rejeté 500 mètres à l'intérieur des terres, il a heurté un arbre et s'est accroché à une branche. « Tout était rasé sur la plage. J'ai vu mes amis accrochés à des arbres et j'ai pensé que c'était la fin du monde. »

Il a finalement été emporté au large par les



Cette photo prise du navire « Al Yamamah » montre le radeau transportant Ari Afrizal.

eaux en furie. Environ une heure plus tard, alors qu'il nageait encore, son salut est apparu sous la forme d'une... planche de 1,50 mètre de long qui passait près de lui et sur laquelle il s'est hissé. À proximité, il a vu cinq cadavres qui flottaient et à une centaine de mètres, deux hommes en vie, agrippés à des débris.

« La gorge me brûlait. Le soleil était chaud, j'avais des coupures sur tout le corps et l'eau salée me piquait. Je n'avais même plus de voix pour

appeler les autres survivants. Finalement, il courait les a tous emportés loin de moi et je me suis retrouvé seul. »

Lorsqu'il a trouvé la planche, il était déjà épuisé. Il est resté allongé dessus toute la journée, trop affamé et faible pour bouger. Heureusement pour Ari, il s'est vite avéré que trouver de la nourriture n'était pas un problème, en raison des nombreuses noix de coco qui dérivait dans la zone. Il a utilisé ses dents et un bout de bois pour les ouvrir,

afin de s'alimenter de leur chair et de leur lait.

Il a peu dormi le premier soir, craignant de tomber de la planche. Le lendemain, la chance lui a de nouveau souri lorsqu'il a trouvé sur sa route un bateau de pêche à la dérive. Il a nagé jusqu'à l'embarcation qui était inoccupée, prenait l'eau et était, mais qui au moins était spacieuse.

Après cinq jours, le bateau était dangereusement et la voie d'eau s'aggravait. Le soleil cognait dur et Ari souffrait de brûlures. « Mais je ne me suis pas mis en colère. J'étais reconnaissant d'être en vie », souligne ce musulman qui, pendant cette épreuve, a souvent prié. Par moments, il a également pensé à ses clubs de football préférés, Manchester United et le Real Madrid.

Sept jours après la catastrophe, il a aperçu un grand radeau équipé d'une cabane. Il a nagé jusqu'à ce frère esquif providentiel où il a trouvé 3,5 litres d'eau en bouteille. De nombreuses noix de coco flottaient toujours autour de lui. La délivrance est arrivée au 15<sup>e</sup> jour lorsqu'il a aperçu la proue du Al Yamamah, un porte-conteneurs, qui l'a repêché.

Selon le capitaine du navire, le jeune homme avait l'air globalement en bonne santé. À son arrivée à Klang, près de Kuala Lumpur, il a toutefois été admis dans un hôpital, où il se remet de son épreuve. Ironie du sort, il se trouve dans la même chambre que Rizal Shahputra, un autre Indonésien miraculé qui a dérivé huit jours en mer avant d'être retrouvé sur un arbre à 150 kilomètres des côtes d'Aceh par un cargo japonais. Durant son calvaire, Ari a pensé à ses parents, à ses trois frères et à sa sœur ainsi qu'à sa fiancée.

## Le Mouvement Desjardins participe à la reconstruction

CLAUDETTE SAMSON  
CSamson@lesoleil.com

Le Mouvement des caisses Desjardins se joint au grand élan de solidarité à l'endroit des pays du sud-est asiatique touchés par les tsunamis et investira une somme de un million de dollars, dont une part ira aussi à Haïti, dans la foulée des dégâts occasionnés par l'ouragan Jeanne, en septembre.

Le montant, dont la répartition entre les deux régions n'est pas encore déterminée, sera puisé à même les excédents de 2004 et versé au Fonds d'aide au développement. Il sera administré par Développement international Desjardins, actif dans les pays en développement depuis 35 ans.

« Il s'agira d'une aide technique, et non humanitaire », a précisé le président du Mouvement Desjardins, Alban D'Amours, lors d'une conférence de presse téléphonique, hier.

Concrètement, il s'agira d'aide à la reconstruction, d'abord au niveau de l'habitation, mais aussi à tout ce qui permettra de favoriser le retour aux conditions de marché, comme la remise en place des moyens de production des petits travailleurs.

Il faut aussi aider à reconstruire le patrimoine

individuel, sur une base aussi élémentaire que le petit mobilier et les ustensiles, et collectif, lorsque les institutions ont été détruites, précise de son côté Anne Gaboury, pdg de Développement international Desjardins.

L'établissement des priorités et des stratégies se fera de concert avec les organisations locales, dit-elle. Des experts de Desjardins ou d'autres organisations seront mis à contribution.

La formule coopérative sera particulièrement privilégiée, a indiqué M. D'Amours.

Quant à l'aide humanitaire, Desjardins s'implique en recueillant les dons des membres depuis le 31 décembre, et jusqu'au 28 janvier.

Près de 200 000 \$ ont jusqu'à présent été déposés dans un compte identifié Fonds inondations et tremblement de terre — Asie du Sud-Est. Cet argent est remis à la Croix-Rouge canadienne, section Québec.

En outre, le Mouvement des caisses Desjardins participe au programme de Visa Canada permettant de verser à neuf organismes de secours humanitaire un don correspondant aux frais de traitement des transactions effectuées par ces organismes, du 26 décembre jusqu'au 31 janvier.

## L'AMIE finance l'envoi d'un conteneur de médicaments au Sri Lanka

LOUISE LEMIEUX  
LLeMieux@lesoleil.com

En une semaine, l'AMIE, un organisme humanitaire de Québec qui favorise le parrainage d'enfants du Sri Lanka, a ramassé 14 780 \$ pour payer l'envoi d'un conteneur de médicaments dans cette île ravagée par les tsunamis du 26 décembre dernier.

« C'est impressionnant, stimulant », dit Nicole Généreux, la directrice de l'organisme.

Organisme de peu de moyens financiers, l'AMIE s'est associée avec la CSI (Collaboration santé internationale) pour faire sa part.

La CSI fournira et remplira un conteneur de médicaments réclamés par les hôpitaux sri-lankais. L'AMIE paiera le transport... qui coûtera

quelque 10 000 \$.

Mais avant d'envoyer le conteneur, l'AMIE poursuit ses démarches. « Nous voulons nous assurer de ne pas avoir de problèmes de dédouanement, et nous voulons limiter le transbordement et l'entreposage une fois le conteneur rendu sur place », explique M<sup>me</sup> Généreux.

Les discussions se poursuivent donc avec les représentants du gouvernement sri-lankais à Ottawa, avec la communauté de pères Jésuites sri-lankais que l'AMIE connaît depuis 30 ans, ainsi qu'avec Développement et Paix.

« Nous sommes prudents, nous voulons bien faire les choses », dit M<sup>me</sup> Généreux.

Une membre de l'AMIE se rendra sur place en mars afin de s'assurer que le matériel envoyé se rend bien à destination.

### EN BREF

#### L'ONU veut que les promesses de dons se concrétisent

■ GENÈVE — L'ONU a demandé hier à la communauté internationale de concrétiser ses promesses de dons et d'accélérer le versement de son aide pour les victimes des tsunamis en Asie dont le bilan humain approche désormais les 158 000 morts. L'aide mondiale, privée et publique, destinée aux pays de l'océan Indien touchés par la catastrophe du 26 décembre, s'élevait hier à près de 10 milliards \$, selon un décompte effectué par l'AFP. Cette somme est constituée de plus de 6 milliards \$ d'aides publiques et de près de 4 milliards \$ de dons privés. La mobilisation mondiale en faveur des victimes reste exceptionnelle, les initiatives privées continuant à se multiplier. Au total, selon le représentant de l'ONU, seuls 300 millions \$ ont jusqu'à présent été « engagés dans des actions concrètes sur le terrain ». AFP

#### Tokyo et Miami ne sont pas à l'abri de tsunamis

■ MUNICH — Des villes telles que Tokyo et Miami ne sont pas à l'abri à l'avenir de raz-de-marée pareils à ceux qui viennent de dévaster plusieurs pays asiatiques, prévient le premier réassureur mondial, l'allemand Munich Ré, dans une étude parue hier. « Les tsunamis pourraient également toucher des agglomérations géantes dans des régions côtières. Tokyo et Miami par exemple se trouvent dans des zones à hauts risques », note Munich Ré, dont les études sur le sujet font autorité au niveau international. Le groupe allemand met en garde sur la vulnérabilité des très grandes villes devant les catastrophes naturelles et humaines. AFP

## SOLEIL, SABLE ET DE CHAUDES AUBAINES

### CUBA

SANTA LUCIA  
GRAN CLUB SANTA LUCIA  
**769\$**  
3 1/2 étoiles, 1 semaine tout compris  
Départ le 8 avril

SANTA LUCIA  
GRAN CLUB SANTA LUCIA  
**899\$**  
3 1/2 étoiles, 1 semaine tout compris  
Départ le 22 avril

SANTA LUCIA  
BRISAS SANTA LUCIA  
**999\$**  
4 étoiles, 1 semaine tout compris  
Départ le 22 avril

SANTA LUCIA  
BRISAS SANTA LUCIA  
**1099\$**  
4 étoiles, 1 semaine tout compris  
Départ le 15 avril

### MEXIQUE

PUERTO VALLARTA  
HOWARD JOHNSON HOTEL NAUTILUS  
**899\$**  
2 1/2 étoiles, 1 semaine tout compris  
Départ le 17 et 24 janvier

CANCUN  
SOLYMAR BEACH RESORT  
**999\$**  
3 étoiles, 1 semaine tout compris  
Départ le 20 janvier de MONTRÉAL

### RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

PUERTO PLATA  
PLAYA NACO BEACH HOTEL  
**799\$**  
3 1/2 étoiles, 1 semaine tout compris  
Départ le 2 avril

LA ROMANA  
GRAN CARIBE BEACH RESORT  
**799\$**  
3 1/2 étoiles, 1 semaine tout compris  
Départ le 21 et 29 janvier

LA ROMANA  
SANTANA BEACH RESORT & CASINO  
**999\$**  
4 étoiles, 1 semaine tout compris  
Départ le 21 et 28 janvier

LA ROMANA  
DECAMON BEACH RESORT & CASINO  
**1049\$**  
3 1/2 étoiles, 1 semaine tout compris  
Départ le 4 février

LA ROMANA  
GRAN CARIBE BEACH RESORT  
**1079\$**  
3 1/2 étoiles, 1 semaine tout compris  
Départ le 18 février

PUERTO PLATA  
SOSUA BAY HOTEL  
**1099\$**  
4 étoiles, 1 semaine tout compris  
Départ le 2 avril

LA ROMANA  
SANTANA BEACH RESORT & CASINO  
**1299\$**  
4 étoiles, 1 semaine tout compris  
Départ le 25 février

LA ROMANA  
SANTANA BEACH RESORT & CASINO  
**1399\$**  
4 étoiles, 1 semaine tout compris  
Départ le 11 février

NON DISPONIBLE CHEZ  
VOTRE AGENT DE VOYAGES

Vols directs sans  
escales de Québec

**GO**  
TRAVEL DIRECT

GoTravelDirect.com 1-866-749-3344

Le plus grand choix de matelas à Québec

NOUS PAYONS LES DEUX TAXES

OU VOUS PAYEZ

EN 36 VERSEMENTS

La sensation que vous recherchez...

mousse mémoire

1599\$ Format Queen

- Housse lavable
- Silencieux
- Élimine les points de pression
- Anti-acariens
- Sans rotation

Vaste choix

- Matelas à ressorts
- Latex
- Lit ajustable
- Matelas d'eau

Visitez notre  
Galerie Sealy



Quvert le dimanche de midi à 17h

LE LIT NATIONAL

La Maison du lit articulé à Québec

Je dors mieux, je vis mieux!

\* Offre d'une durée limitée.  
Le financement doit être approuvé  
par Accord D.  
Offre valide sur  
nouvel achat  
seulement



26, Marie-de-l'Incarnation, Québec 683-6020 www.litnational.com



# Le quizz de 2004 dans le monde

Jean-Simon GAGNÉ JSGagne@lesoleil.com

L'an 2004 a vu la réélection de George W. Bush, une révolution orange en Ukraine, un tsunami en Asie, la poursuite de la guerre en Irak, de sanglants attentats à Madrid et en Ossétie du Nord, sans oublier le décès de Yasser Arafat. Quelle image retenir de cette année en forme de point d'interrogation? Nous vous invitons à en revivre quelques moments sérieux et moins sérieux, dans le petit questionnaire qui suit.

## 1 — BANG! BANG! T'ES MORT!

Parmi les citations suivantes de l'année 2004, laquelle a été prononcée par le cinéaste américain Michael Moore?

- a) Le rêve de Bush, ce serait de partager l'Irak en trois zones: super sans-plomb, ordinaire et diesel.
- b) la différence entre la vérité et la vérité politique est la même qu'entre une chaise et une chaise électrique.
- c) J'aimerais m'excuser d'avoir traité George W. Bush de déserteur. Ce que je voulais plutôt dire que George W. Bush est un déserteur, un voleur d'élections, un conducteur avec facultés affaiblies, un menteur à propos des armes de destruction massive et un analphabète fonctionnel.
- d) [Le bouclier antimissiles] est tout à fait raisonnable, puisqu'un système de défense qui ne fonctionne pas devrait suffire à contrer une menace qui n'existe pas en provenance de l'Irak et de la Corée du Nord.
- e) Pourquoi ne déclarez-vous pas la guerre aux criquets pèlerins, dont la capacité de destruction en vies humaines dépasse de loin les pires conflits?

## 2 — OUPS!

Vrai ou faux? Selon le Nuclear Policy Research Institute, basé à Washington, les États-Unis et l'URSS ont « égaré » au moins trois armes atomiques dans les océans, au cours de la guerre froide.

## 3 — ZÉRO DE CONDUITE

Quel pays a introduit cette année une ques-

tion portant sur les écrits spirituels de son président dans l'examen servant à obtenir un permis de conduire?

- a) États-Unis
- b) Pologne
- c) Turkménistan
- d) Bélarus
- e) Sri Lanka

## 4 — L'ACTEUR ET SON DOUBLE

Le décès de Ronald Reagan a été l'occasion de rappeler plusieurs de ses mots d'esprit. Au point de faire oublier ses attaques contre les programmes sociaux et son implication dans la vente d'armes à « l'ennemi » iranien. Parmi les citations suivantes, laquelle n'est pas attribuable à M. Reagan?

- a) On dit que le travail acharné n'a jamais tué personne, mais je me dis quand même: pourquoi courir le risque?
- b) Je ne m'inquiète pas pour le déficit. Il est assez imposant pour prendre soin de lui-même.
- c) J'ai donné comme consigne de me réveiller immédiatement en cas d'urgence nationale, même lors d'une réunion de mon cabinet.
- d) J'ai remarqué que tous ceux qui acceptent l'avortement sont déjà nés.
- e) Je n'ai jamais voulu être célèbre. Je voulais seulement être grand.

## 5 — LA Foudre d'escampette

Vrai ou faux? Depuis 2002, pour deux Américains qui trouvent la mort lors d'attaques terroristes, trois sont tués par la foudre.

## 6 — JAMAIS TROP PRUDENT

Quel avertissement placé sur un produit a remporté le premier prix du concours de « l'étiquette la plus farfelue de l'année », organisé par la Michigan Lawsuit Abuse Watch, qui lutte contre les poursuites frivoles?

- a) Sur un bras mélangeur servant à broyer, fouetter et couper: « ne pas prélever de la nour-

riture sur les lames quand le produit fonctionne ».

- b) Sur une trottinette: « ce produit bouge lorsqu'on l'utilise ».
- c) Sur une brosse pour la cuvette des toilettes: « ne pas utiliser à des fins d'hygiène personnelle ».
- d) Sur un thermomètre numérique: « après usage rectal, le thermomètre ne devrait pas être utilisé oralement ».
- e) Sur un petit coussin d'air servant à emballer des marchandises: « ne pas utiliser ce produit comme jouet, comme oreiller ou comme appareil de flottaison ».

## 7 — PLUS VRAI QUE VRAI

Parmi les révélations suivantes ayant marqué 2004, laquelle est fautive?

- a) En Irak, la moitié des 32 000 véhicules utilisés par les troupes américaines ne disposent toujours pas d'un blindage approprié.
- b) Au moins 2,2 millions de personnes sont mortes du sida en Afrique subsaharienne, en 2003.
- c) En Allemagne, un homme d'affaires a reconstruit 200 mètres de l'ancien mur de Berlin, pour des raisons touristiques.
- d) La très britannique Royal Pigeon Racing Association a instauré des tests antidopage, pour identifier les oiseaux délinquants.
- e) La calotte polaire pourrait disparaître entièrement durant l'été d'ici à 2200.

## 8 — LES HÉROS SONT FATIGUÉS

Quelle phrase n'a pas été prononcée en 2004?

- a) Bono: « Je ne serai jamais candidat à la Maison-Blanche parce que je n'aimerais pas emménager dans une maison plus petite [que la mienne] ».
- b) Björk: « Les instruments de musique sont dépassés ».
- c) Bob Dylan: « Je fantasmais sur un travail de neuf à cinq, sur un triplex avec une clôture blanche. C'était mon rêve le plus cher ».
- d) Lech Walesa: « Je suis pour et même contre ».

e) Eric Clapton: « Autrefois, je n'aurais pas été capable d'accepter ce type de distinction [le titre de commandeur de l'ordre de l'Empire britannique]. J'ai mûri. (...) Je suis un vrai monarchiste ».

## 9 — URNE PETITE VITE

Quelles fraudes électorales ont notamment contribué à faire reprendre le second tour des élections présidentielles en Ukraine?

- a) Faire voter les électeurs avec des stylos à l'encre sympathique, qui s'effaçait au bout de quelques minutes.
- b) Dans une circonscription du centre du pays, le taux de participation a atteint 127 %.
- c) Dans plusieurs bureaux de scrutin, tous les votes ont été attribués au même candidat, sans que les bulletins aient été compilés.
- d) Un petit nombre d'électeurs auraient voté jusqu'à 40 fois.
- e) toutes ces réponses.

## 10 — PAROLES, PAROLES, PAROLES

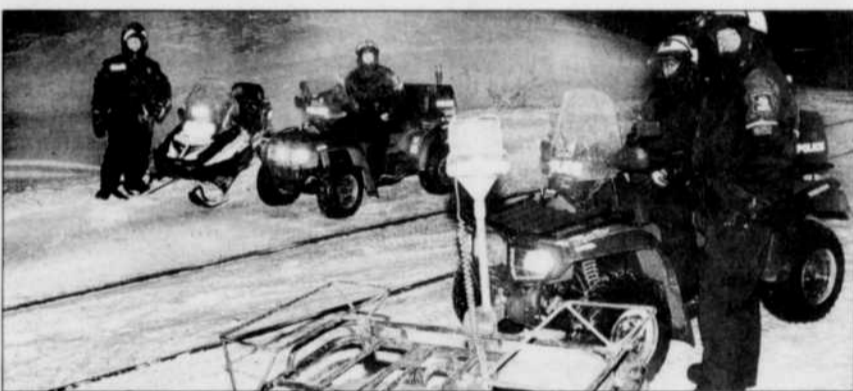
Alors que le monde entier s'émue de la tragédie causée en Asie par un tsunami, l'ONU vient de rappeler les promesses d'aide non tenues par la communauté internationale, en 2004. Par exemple, sur le milliard \$ promis à l'Irak après le tremblement de terre ayant fait 40 000 morts à Bam, en décembre 2003, quel montant a effectivement été versé?

- a) 17 millions \$.
- b) 5 millions \$.
- c) 20 millions \$.
- d) 50 millions \$.
- e) 75 millions \$.

## RÉPONSES

1. c; 2. b; 3. a; 4. e; 5. d; 6. a; 7. d; 8. c; 9. e; 10. a.

## EN BREF



Un contrôle policier, à Saint-Augustin

## Motoneigistes surveillés

Des policiers de la Ville de Québec et du CN avaient les motoneigistes à l'œil hier à Saint-Augustin, à la hauteur du parc industriel lors d'une opération de surveillance pour empêcher les « chauffeurs délinquants » de traverser la voie ferrée ou de la longer. « Les gens passent ici parce que c'est plus court que d'emprunter la piste fédérée. C'est illégal. C'est comme passer sans autorisation sur un terrain privé », explique l'agent Pierre Bergeron, du CN. Un motoneigiste pris en flagrant délit s'expose à une amende de 100 \$ plus les frais. La police de Québec profitait de cette opération pour s'assurer que les usagers de ce tronçon respectent les règles de conduite de la motoneige. Jean-François Néron

## Urgences encore pleines

Les urgences de Québec peinent toujours à libérer des lits pour les patients de l'urgence qui sont prêts pour une hospitalisation. Au CHUL, une quinzaine des 35 patients attendant un lit aux étages cultivaient même l'espoir depuis plus de 48 heures, hier. C'est toutefois à l'Enfant-Jésus que le débordement se faisait le plus sentir puisque 58 usagers se partageaient les 32 places, à 10 h. Encore une fois, la majorité du « surplus » était composée de patients stabilisés réclamant une chambre dans l'établissement. Même situation à Saint-Sacrement, à l'Hôtel-Dieu et à Saint-François d'Assise: abstraction faite des nombreux patients en attente d'hospitalisation qui occupaient moult civières, leurs urgences roulaient rondement. Baptiste Ricard-Châtelain

VÉHICULES  
844-4444  
Les petites annonces du Soleil  
7 JOURS  
le forfait parfait

# AVALANCHE™

VÊTEMENTS DE SKI • SKIWEAR

## VENTE D'ENTREPÔT

Ensembles à partir de **299 \$** rég. jusqu'à 950 \$

**50%** vêtements de ski, de plein air et manteaux de ville

Lot de polars Mélanie Turgeon adulte et junior **19,99 \$** rég.: 59,99 \$

Lot de pantalons à partir de **79 \$** rég.: 299 \$

Mont-Tremblant • Bromont • Saint-Sauveur  
www.avalancheskiwear.com

**MONT SAINTE-ANNE**  
10 930, boul. Sainte-Anne  
Tél.: 418.827.3108

**QUÉBEC**  
3930, boul. Hamel  
Tél.: 418.877.5584

## L'événement Hors Taxes

Jusqu'au 30 janvier 2005,  
nous payons les deux taxes sur tous nos celliers!

Chez Vinum, nous vous offrons la plus grande sélection de celliers au Québec à des prix qui défient toute concurrence. Alors n'attendez plus, profitez de nos meilleurs prix et faites évoluer vos vins en douceur!

**Vinum**  
grappa

1261, av. Maguire, Sillery • Tél.: (418) 650-1919  
www.vinumgrappa.com

**Voyages SEARS**  
En magasin 1 866 359-7327 .ca

**PAYEZ EN 12 MENSUALITÉS ÉGALES SANS INTÉRÊT\***

**VENTE DE DERNIÈRE MINUTE**

Québec, Les Galeries de la Capitale (418) 624-6221  
Québec, Place Fleur de Lys (418) 529-8451  
Ste-Foy, Place Laurier (418) 658-3211  
Lévis, Les Galeries Chagnon (418) 833-4816  
St-Georges de Beauce, Carrefour St-Georges (418) 228-8522

\*Visitez l'agence de Voyages Sears la plus près de chez vous ou cliquez sur www.VoyagesSears.ca pour connaître tous les détails, termes et conditions. † Les tarifs de ce solde de 2 jours sont valables sur nouvelles réservations d'un produit Tours Maison seulement effectuées les 15 et 16 janvier 2005 auprès de Voyages Sears, tarifs applicables uniquement sur certains produits - détails en agence. © 2005 Sears Canada Inc. f.a.s. Voyages Sears. Titulaire d'un permis du Québec.

**Vous avez besoin de vacances? Ne ratez pas le SOLDE DE 2 JOURS†**

de Voyages Sears - en exclusivité avec toursmaison

**VALEUR PLUS** sur certains forfaits de vacances seulement réservés auprès de Voyages Sears durant cet événement EXCLUSIF!

**15 & 16 JAN. SEULEMENT!**

Vite profitez de ces forfaits de dernière minute

Tous les avantages et les bénéfices inclus

Des vacances familiales inoubliables

## ACCIDENT AUX GALERIES DE LA CAPITALE

## La Régie du bâtiment ne relève aucune anomalie sur le manège

JEAN-FRANÇOIS NÉRON  
JFNeron@lesoleil.com

■ Les montagnes russes des Galeries de la Capitale peuvent reprendre les rails. C'est du moins la conclusion des enquêteurs de la Régie du bâtiment qui n'ont détecté aucune défectuosité dans le mécanisme de retenue des passagers. De plus en plus, tout laisse croire que la chute de l'adolescente du train en marche a été causée par un faux mouvement, avance la police.

« Nous n'avons constaté aucune anomalie. Nous devons y retourner demain (aujourd'hui) pour vérifier le registre d'entretien des équipements. De ce que j'en sais, je peux vous dire que c'est exemplaire », confirme Marc Emond, porte-parole de la Régie du bâtiment du Québec. Le manège reprendra sous peu ses opérations, peut-être même aujourd'hui, selon la procédure habituelle.

Si la police de Québec écarte également la possibilité d'un bris mécanique, rapporte l'agent Lise Taschereau, elle ne peut fournir la chronologie exacte des événements. « La victime était en train de parler à sa copine derrière. Jamais, elle n'aurait tenté de changer de

siège, une hypothèse qui avait été précédemment avancée. Peut-être a-t-elle dégagé ses jambes du mécanisme de retenue en se tournant vers l'arrière. Pour l'instant, on ne le sait pas », rapporte l'agent Taschereau. Chose certaine, les versions des deux jeunes filles concordent.

Ce qu'on sait, par contre, c'est qu'il est facile pour une personne de se soustraire au mécanisme de retenue. La question est maintenant de savoir jusqu'où on doit protéger les gens contre eux-mêmes.

« Tout est déjà en conformité avec la réglementation en cours. Nous allons même au-delà des recommandations. Quoi faire de plus ? On veut que les con-

signes soient respectés. Les écriteaux sont là, tout est là. On doit aussi compter sur le bon jugement des gens », laisse entendre le directeur général des Galeries de la Capitale, Yves Boies, affirmant même qu'il n'hésiterait pas « à faire plus » si c'était possible.

La mère de l'adolescente, Nancy Parsons, a une tout autre opinion sur la question. Pour elle, il est clair que le manque de sécurité est en cause. En entrevue hier à TVA, elle a rejeté la faute de l'accident sur les autorités du centre commercial.

Geste téméraire ou faux mouvement ? Il reste que lundi, l'adolescente a fait un vol plané d'une quinzaine de pieds avant de défoncer un mur de placoplâtre, évitant miraculeusement au passage des poutres d'acier dont le contact aurait pu lui être fatal. Elle a ensuite effectué une chute de 20 pieds pour atterrir sur le filet métallique surplombant les autos tamponneuses.

La jeune fille de 12 ans de Val-Bélair a été opérée hier à la jambe pour une fracture du fémur. Elle souffre également de maux de dos et d'un traumatisme crânien.



Le manège a été inspecté minutieusement hier.

LE SOLEIL, ÉRICK LABRIE

## Glissement de terrain et inondations font 15 morts en Californie

LOS ANGELES (AFP) — Les pluies torrentielles ont fait ces derniers jours une quinzaine de victimes en Californie (ouest), touchée par des glissements de terrain, des éboulements et des inondations spectaculaires.

Un important glissement de terrain lundi à La Conchita, au nord-ouest de Los Angeles, a tué quatre personnes, selon Myrna Raya, porte-parole des pompiers locaux. Dix personnes ont aussi été blessées. Vingt maisons ont été entièrement détruites par ce glissement de terrain.

Hier, les services de secours continuaient de chercher d'éventuels survivants. Environ 25 personnes auraient disparu. « Nous continuons de chercher », a déclaré à l'AFP Stuart Seto, du département de la Météorologie de Californie.

Trois personnes ont d'autre part été tuées récemment dans le comté de Los Angeles, selon les autorités locales qui n'ont pas précisé les circonstances de ces morts.

L'ensemble de ces décès porte le bilan total des victimes des intempéries depuis la fin de la semaine dernière à au moins 15 morts.

Les pluies torrentielles et des chutes de neige ont entraîné de multiples accidents de la route et des coupures d'électricité.

Depuis deux jours, les chaînes de télévision américaines ont remplacé les reportages sur le désespoir en Asie par des images, ici d'un pan entier de montagne s'effondrant, là d'opérations de secours très risquées de personnes bloquées par une brusque montée des eaux.

Un homme juché sur le toit de sa voiture a ainsi été miraculeusement sauvé après plusieurs tentatives. Il a été montré dans un premier temps tiré par une corde à partir d'un pont, qu'il lâche ensuite soudainement pour disparaître dans l'eau avant de refaire surface de l'autre côté du pont et être finalement récupéré sain et sauf et à moitié nu.

Dans une rivière en crue, un canot pneumatique de sauveteurs ayant un bébé dans les bras a chaviré ailleurs sous l'œil d'une caméra, entraînant au loin ses passagers qui ont pu finalement reprendre pied un peu plus loin.

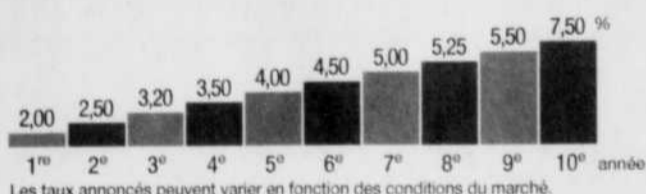
À Santa Clarita, c'est une maison vide de ses occupants qui s'enfonce soudain dans les eaux tourbillonnantes.

Dans le centre de Los Angeles, près de 10 centimètres d'eau sont tombés au cours de la fin de semaine alors que dans la banlieue le niveau de l'eau a atteint 50 cm. Au sud de la ville, plusieurs plages ont été fermées par précaution.

Pour plus tard,  
c'est maintenant :

1 800 463-5229

**REER** Obligations à taux progressif  
Plus vous investissez tôt et longtemps, plus c'est payant. Capital garanti.



BONI DE  
**1**%  
la première année  
pour les nouveaux  
fonds REER.

Téléphonez-nous du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h,  
ou passez nous voir au 333, Grande Allée Est, du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h.  
Nous serons également ouverts les samedis de janvier et de février, de 10 h à 16 h.

www.epq.gouv.qc.ca

Épargne  
Placements  
Québec

Le CARREFOUR  
des LANGUES

Cours privés Semi-privés  
Petits groupes

Début des cours, semaine du 17 janvier

Place Laurier Carrefour Chauveau  
Henri-Bourassa

Formation admissible à la Loi 90  
Fournisseur accrédité par les gouvernements fédéral et provincial

652-1561 • 872-4755

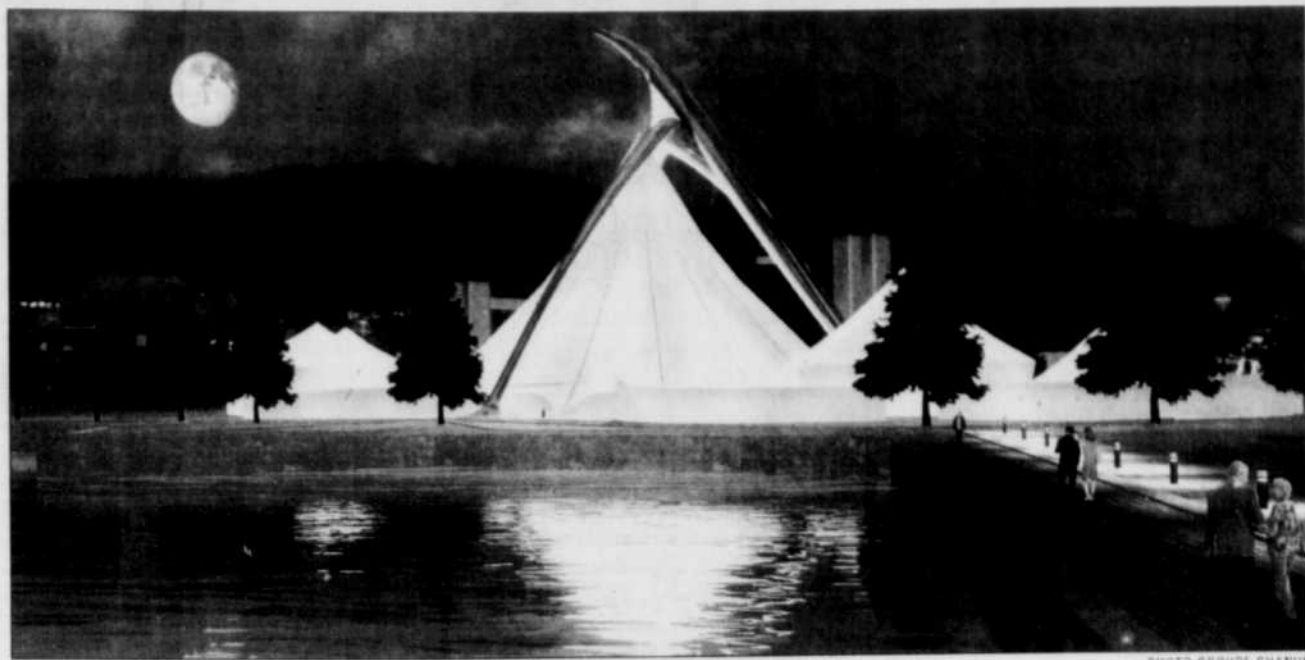
SOLDDES LES SOLDDES LES SOLDDES LES SOLDDES

SOLDDES SUR LA PROMENADE

DU 5 AU 16 JANVIER 2005

PLACE  
SteFoy

# LA CAPITALE ET SES RÉGIONS



En forme de tipi supporté par une structure d'acier et d'aluminium, l'endroit s'inscrit dans cette « nouvelle tendance qui fait appel à un site "multisensoriel" », souligne le promoteur du Groupe Shanuk, Laurent Gaudreau.

SALLE DE SPECTACLE DANS LE VIEUX-PORT

## Le projet Phénix en passe de se réaliser

Québec dépose une offre de 2,5 millions \$ aux promoteurs du projet de 20 millions \$

SIMON BOIVIN

SBoivin@lesoleil.com

■ La construction dans le Vieux-Port d'une salle de spectacle ultramoderne au coût de 20 millions \$ est en voie de se concrétiser pour les Fêtes du 400<sup>e</sup>. Une récente proposition d'Investissement Québec a redonné des ailes aux promoteurs du projet.

Alors que, le mois passé, la réalisation de la salle paraissait compromise, il semble maintenant que tout roule comme sur des roulettes. « Ça va très bien, a indiqué, hier, l'un des promoteurs du groupe Shanuk, Laurent Gaudreau. On a une proposition (d'investissement du gouvernement) et je pense qu'on aura finalisé les détails d'ici un mois. On aura atteint notre objectif pour Québec. »

L'attente d'une confirmation du gouvernement du Québec freinait l'avancement du dossier. Or, juste avant les Fêtes, Investissement Québec a déposé une proposition. Chose qui a été confirmée par deux sources gouvernementales. Moins généreuse qu'espérée, l'offre de 2,5 millions \$ est néanmoins suffisante pour aller de l'avant. « Ça va être suffisant », indique M. Gaudreau, qui estime à plus de 75 % les chances que le projet soit mené à terme. « Une évaluation conservatrice », ajoute-t-il.

Le principal partenaire financier de l'initiative est le Fonds de solidarité de la FTQ. Une contribution d'Ottawa est aussi attendue. Le Mouvement Desjardins est de la partie, mais sa participation prendra la forme d'une garantie de prêt.

La salle de 1800 places et de 20 000 pieds carrés devrait donc être terminée en 2007. En forme de tipi supporté par une structure d'acier et d'aluminium, l'endroit s'inscrira dans cette « nouvelle tendance qui fait appel à un site "multisensoriel" », souligne M. Gaudreau. Le spectateur sera englobé par des projections à 360 degrés. « On tente d'intégrer le spectateur pour qu'il vive un moment d'émotion et qu'il fasse partie de l'événement », affirme le promoteur. L'installation amovible doit être érigée à la tête du bassin Louise.

Ce concept de salle de spectacle attire déjà certaines autres villes, dont

Bruxelles, en Belgique, qui ont déjà manifesté leur intention d'en obtenir une. « On veut que Québec ait la première salle, poursuit M. Gaudreau. C'est sûr que si on n'avait pas eu les offres qu'on vient d'avoir, on aurait pensé (à ce qu'une autre ville décroche la primeur). Mais on veut gâter Québec dans un secteur où elle a été négligée depuis... Depuis tout le temps. »

La production des structures sera réalisée par différentes entreprises de la région, grâce à des fournisseurs en majorité du Québec. Une fabrication québécoise était d'ailleurs une condition *sine qua non* du Fonds de solidarité de la FTQ. « Ce sera générateur d'économie, fait valoir M. Gaudreau. On n'est pas toujours conscient de toute l'expertise qu'on a chez nous. À Las Vegas, il y a environ 40 % du savoir-faire dans le domaine du spectacle qui est québécois. »

En outre, le groupe de promoteurs veut aussi créer des spectacles à Québec qui deviendront ensuite des produits exportables dans les salles du même genre à travers le monde.

« On parle de 200 emplois, souligne Guy Gionet, responsable du projet à la FTQ. Mais cela peut exploser si tout fonctionne bien et que les ventes de salles sont au rendez-vous. »

ADO VICTIME D'UN MÉLANGE MORTEL

## Les élèves de l'école Champagnat marqués pour l'année

MARC SAINT-PIERRE

MSIPierre@lesoleil.com

Les élèves de Champagnat, à Lévis, en sont déjà à assumer la tragédie qui a frappé deux des leurs, pendant les Fêtes, et ils l'ont bien démontré par leur attitude réfléchie et posée, à la rentrée, hier.

Mais il reste que le souvenir de l'événement les accompagnera au moins tout le reste de l'année scolaire.

C'est ce qui est ressorti du bilan tracé par les autorités de l'école secondaire lévisienne, à l'issue de la première journée de cours, depuis les vacances de Noël, hier. « Le plus difficile est passé. Mais il est bien clair que l'événement va marquer le reste de l'année scolaire », a indiqué le psychologue de l'école, Louis Robitaille.

Le 31 décembre, à l'occasion d'un party entre adolescents, Carl Duchesneau, élève de deuxième secondaire du groupe 25 de l'école lévisienne, qui aurait eu 15 ans le 29 janvier, a mélangé et consommé du cannabis avec du fentanyl, selon la version préliminaire établie par une enquête de police. Il est décédé deux jours plus tard. Un copain de la victime fréquentant Champagnat lui aussi aurait aussi consommé de ce fentanyl, un médicament 100 fois plus puissant que la morphine, et il en garderait des séquelles permanentes.

C'est ce drame qui était présent à l'esprit de leurs consœurs et confrères de Champagnat, hier matin. De quoi le confirmer, l'exubérance habituelle des retrouvailles scolaires n'était pas là.

« La rentrée a été bien tranquille, beaucoup plus posée qu'une rentrée ha-

bituelle d'après les Fêtes. L'événement les a fait beaucoup réfléchir », a noté Louise Boisvert, porte-parole de la commission scolaire des Navigateurs.

« La rentrée s'est mieux passée que nous ne l'anticipions. Nos élèves ont bien réagi », a souligné le directeur de l'établissement, Luc Lévesque.

C'est que les quelque 480 élèves auraient eu le temps d'apprivoiser le drame et leur peine, dont les médias ont largement fait état, depuis maintenant près d'une semaine. Un certain nombre d'entre eux ont aussi eu l'occasion de toucher l'événement au plus près, puisqu'ils se sont rendus aux funérailles de leur camarade Carl, à Saint-Elzéar, en Gaspésie.

Mais les autorités scolaires n'ont présumé de rien et soigneusement préparé l'accueil des élèves, prévoyant notamment des périodes de dialogue. Et offert aux élèves qui ont voulu des entretiens particuliers avec toutes les personnes-ressources disponibles de l'école, le directeur, le directeur adjoint, l'animateur de vie spirituelle, la travailleuse sociale, le psychologue Louis Robitaille y compris.

De ces échanges avec les élèves, le psychologue tire notamment le constat que le drame a amené ceux-ci à réfléchir sur l'importance de la vie et des autres, sur la drogue également.

« En général, c'est positif, c'est bien vécu », a-t-il observé.

Les personnes-ressources de l'école garderont leurs portes ouvertes toute la semaine. Il a été clair dans le propos de la direction que la stratégie d'animation de l'école visant à contrer l'usage des drogues demeurera très active.

HÔPITAL SAINT-JULIEN

## Saint-Ferdinand tiendra un référendum

■ SAINT-FERDINAND — La population de Saint-Ferdinand décidera du sort de l'hôpital psychiatrique Saint-Julien, inutilisé depuis 2002, puisque cette municipalité située entre Thetford Mines et Plessisville tiendra sous peu une consultation afin de décider si elle se porte acquéreur du bâtiment ou si elle laisse le gouvernement du Québec le démolir. Les élus municipaux ont pris cette décision après l'assemblée publique tenue lundi et où une bonne partie de la population s'est prononcée contre le plan du ministre Philippe Couillard qui consiste à démolir la majeure partie de l'édifice de six étages couvrant 475 000 pieds carrés. Par ailleurs, le promoteur immobilier thetfordois Normand Vachon, propriétaire de l'édifice abritant le CLSC Frontenac et qui a déjà

possédé celui qui abrite le CLSC de Lévis, ne voit pas du tout le dossier du même œil. « Nous avons un projet sérieux qui amènerait des investissements de 15 millions \$, créerait plus de 100 emplois et comporterait entre autres une résidence pour personnes âgées semi-autonomes, des condos et une section commerciale en plus d'autres projets dont nous ne pouvons dévoiler la teneur pour l'instant », a commenté hier celui qui se dit à la tête d'un groupe de cinq investisseurs, dont certains de la région de Montréal. Le groupe Vachon serait même prêt à défrayer les coûts de 100 000 \$ pour la réalisation d'une étude de faisabilité à certaines conditions, dont une garantie que l'établissement ne sera pas démolit. *Ian Bussières (collaboration spéciale)*

ARRESTATION D'UN CITOYEN MASQUÉ SUR LA RUE SAINT-VALLIER

## La Cour supérieure rejette l'appel de la Ville de Québec

RICHARD HÉNAULT

RHenault@lesoleil.com

Le citoyen qui fait revivre Hamlet dans la rue Saint-Vallier a autant de droits que le père Noël ou Bonhomme Carnaval. Et il ne revient pas aux policiers d'en décider autrement.

C'est en ces termes que le juge Richard Grenier, de la Cour supérieure, rejette l'appel de la Ville de Québec contre un jugement rendu en cour municipale, en mars dernier. En vertu d'un règlement municipal adopté en 1865, Pascal Tremblay avait été accu-

sé puis acquitté d'avoir « porté un masque dans la rue (déguisement) ».

Dans leur constat, les policiers décrivaient l'objet comme un « masque de gardien de but avec visière teintée ». Selon eux, l'attribut de Tremblay faisait « peur aux gens ». Pour toute réponse, le citoyen avait expliqué aux deux représentants des forces de l'ordre qu'il jouait « le rôle de Hamlet (sic) au théâtre », est-il noté au constat.

D'entrée de jeu, le juge Grenier dit s'étonner de l'acharnement de la Ville à défendre un règlement vieux de 140 ans qui a intérêt à être revu et corrigé pour

se conformer à l'esprit des chartes. Selon le magistrat, l'article du règlement interdisant le masque ou le déguisement porte spécifiquement atteinte à la liberté d'expression.

« L'interdiction totale a une portée excessive car elle prohibe des situations qui n'ont rien à voir avec le comportement que veut réprimer la réglementation municipale », écrit le juge Grenier. L'application objective et uniforme du règlement résulterait en effet en l'émission de constats à ceux qui revêtent par exemple le costume du père Noël ou de Bonhomme

Carnaval, aux comédiens, aux amuseurs publics, aux participants au Festival d'été ou aux Fêtes de la Nouvelle-France, énumère assez ironiquement le magistrat.

Mais les policiers peuvent faire preuve de jugement dans l'application du règlement, disent certains. Erreur, répond le juge : « Il ne peut être question, dans une société libre et démocratique, de laisser à l'appréciation des forces policières la détermination de ce qui est acceptable ou pas. »

Pour bien demeurer dans le ton, le juge Grenier note que la position de la

Ville équivaut à accorder aux policiers une discrétion qui, selon William Shakespeare dans *Hamlet*, leur permettrait de conclure que : « Rien n'est bon ou mauvais en soi, tout dépend de notre pensée. »

En conclusion, le tribunal considère que « le règlement municipal a une portée excessive, son application relevant de l'arbitraire des policiers, ce qui, nécessairement, met en péril le droit à la liberté d'expression des citoyens, y compris ceux qui, très marginalement, ont choisi de faire revivre Hamlet dans la rue Saint-Vallier ».

SAMEDI

DANS LE SOLEIL

La biologie totale



Cahier  
Arts et vie

Médecine douce, médecine alternative, médecine intégrée, médecine nouvelle : la médecine traditionnelle serait-elle passée de mode? Parmi les courants émergents, la biologie totale commence à se tailler une petite place au soleil, notamment en France, en Belgique et au Québec.

# Shawn Denver veut protéger ses droits constitutionnels

RICHARD HÉNAULT  
RHenaault@lesoleil.com

Le renvoi de Shawn Denver aux États-Unis, tel que réclamé par le ministère public, violerait ses droits constitutionnels, a plaidé hier l'avocat du meurtrier de 39 ans.

Le mois dernier, Denver et Pierre Lévesque ont été déclarés coupables des meurtres prémédités d'un couple de personnes âgées de Val-Bélair, en

1994. Pour que Denver puisse être jugé relativement à ces crimes, le ministère public avait dû obtenir une extradition temporaire des États-Unis, où l'individu purgeait une peine de 63 mois pour trafic de drogue.

En échange, le procureur général du Québec s'était engagé à renvoyer Denver aux États-Unis pour y purger le reste de sa peine dès que son procès serait terminé dans la Vieille Capitale et que le délai d'appel serait expiré.

C'est pour débattre de la requête du ministère public que les parties se sont présentées hier devant le juge Louis de Blois, de la Cour supérieure. Soulignant le fait que pareille collaboration entre les deux pays constitue une première, le procureur de la Couronne, M<sup>e</sup> René Verret, a insisté sur le fait que le pays doit respecter l'entente intervenue. Ne pas le faire créerait un précédent, a-t-il dit, et il pourrait avoir des conséquences pour d'autres

## Le meurtrier considère que son renvoi aux États-Unis reporterait son droit à une libération conditionnelle

demandes d'extradition temporaire actuellement à l'étude.

Pour sa part, l'avocat de l'auteur des deux meurtres erapuleux de Val-Bélair, M<sup>e</sup> René Duval, a soutenu que le renvoi aux États-Unis violerait les droits constitutionnels de Denver à deux titres. D'abord, le délai préalable à une demande de libération conditionnelle serait prolongé puisqu'il ne débiterait qu'à l'expiration de la peine de l'assassin en Alabama, en mars 2008. Deuxièmement, les possibilités pour Denver de communiquer avec son avocat pour la préparation de son appel au Québec seraient grandement réduites s'il se trouvait en Alabama. Disant considérer tout

le processus comme «digne de l'inquisition espagnole», M<sup>e</sup> Duval a lancé au juge de Blois qu'on veut simplement le prendre pour un *rubber stamp*.

Selon M<sup>e</sup> Verret, la peine à perpétuité de Denver pour le double meurtre a commencé à courir dès son arrestation pour ces crimes, en mars 2003. Il ne subirait donc aucun préjudice s'il est renvoyé aux États-Unis.

Si tel est le cas, Denver pourra revenir en Cour en 2018 pour demander à un juge la permission de s'adresser à un jury en vue d'obtenir la possibilité de réclamer dès lors une libération conditionnelle. Le jury pourrait accorder cette permission à n'importe quel moment entre 2018 et 2028. Si le jury refuse la permission, la possibilité de demander une libération deviendra acquise en 2028, soit après 25 ans purgés à même la peine à perpétuité dont a écopé Denver. Le juge de Blois a pris l'affaire en délibéré.

VILLE DE QUÉBEC

### APPEL D'OFFRES

**ACQUISITION D'UN (1) CAMION CHÂSSIS CABINE BASCULANTE, NEUF, M.T.C. 26 300 KG MINIMUM - VQ-34695**

Documents d'appel d'offres : Disponibles chez SÉAO (1).  
Dépôt des soumissions : Au plus tard le 26 janvier 2005 à 14 h 15, date et heure de l'ouverture publique (2).

**AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES**

(1) SÉAO (<http://www.seao.ca>) ou au 1-866-669-7326. L'obtention des documents est sujette à la tarification de cet organisme.  
(2) Les soumissions seront reçues au Service des approvisionnements, 50, rue Marie-de-l'Incarnation, 2<sup>e</sup> étage, Québec (Québec) G1N 3E7. Des garanties financières et d'autres exigences peuvent être indiquées dans les documents d'appel d'offres.  
A moins d'indication contraire, cet appel d'offres est assujéti à l'annexe 502-A de l'Accord sur le commerce intérieur (A.C.I.) et lorsque applicable à l'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et de l'Ontario (A.O.O.).  
La Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par système électronique soient incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.  
La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.  
Service des approvisionnements au (418) 641-6164.

VILLE DE QUÉBEC

### AVIS PUBLIC

**Arrondissement de La Cité  
AVIS DE PROMULGATION**

Avis public est, par la présente, donné :

- Que, lors d'une séance ordinaire du Conseil d'arrondissement La Cité tenue le 7 décembre 2004, le Conseil d'arrondissement a adopté le règlement suivant :  
**R.A.1V.04.1** Règlement modifiant le Règlement VOZ-3 «Sur le zonage et l'urbanisme» relativement à la zone 203-PR-129.04, afin d'autoriser les usages du groupe d'utilisation résidentielle Habitation 5, soit les habitations de 9 à 12 logements, dans la zone 303-PR-129.04 (Monastère des Pères Dominicains sur la Grande Allée Ouest). Il prévoit aussi que dans cette zone, ces usages du groupe d'utilisation résidentielle sont permis uniquement dans toute partie d'un bâtiment située à plus de 50 mètres de l'emprise de la Grande Allée Ouest.
- Que ce règlement est entré en vigueur le 22 décembre 2004, date de la délivrance du certificat de conformité par le Service du greffe et des archives de la Ville de Québec.
- Que les intéressés peuvent prendre connaissance de ce règlement au Bureau d'arrondissement de La Cité, 399, rue Saint-Joseph Est, Québec, durant les heures de bureau, soit de 8 h 30 à 16 h 30.

Donné à Québec, ce 10 janvier 2005.

Le secrétaire et assistant-greffier de l'arrondissement de La Cité  
Jacques Vallée

## HÔTEL-DIEU DE LÉVIS

### Accès restreint jusqu'à demain

De nouveaux cas de gastroentérite à l'unité de chirurgie de l'Hôtel-Dieu de Lévis, au neuvième étage, amènent sa direction à en restreindre l'accès jusqu'à demain, a fait savoir l'établissement de santé. «La direction de l'Hôtel-Dieu de Lévis demande aux familles de s'abstenir de visiter les usagers hospitalisés à l'unité de chirurgie, neuvième étage,

jusqu'au mercredi 12 janvier 2005 inclusivement», a précisé un porte-parole. Vendredi, l'Hôtel-Dieu avait restreint l'accès à ses unités de chirurgie, au neuvième, et de transition, au cinquième, quand y sont survenus une quinzaine de cas de gastroentérite. L'accès à l'unité de transition est maintenant autorisé.  
Marc Saint-Pierre

# AVIS DE RÈGLEMENT NATIONAL PROPOSÉ DES RECOURS COLLECTIFS RELATIFS AUX VITAMINES

## CET AVIS POURRAIT PORTER ATTEINTE À VOS DROITS. VEUILLEZ LE LIRE ATTENTIVEMENT.

### BUT DU PRÉSENT AVIS

Des recours collectifs ont été engagés en Ontario, en Colombie-Britannique et au Québec contre Akzo, Aventis, BASF, Bioproducts, Chinook, Daiichi, Degussa, DuCoa, Eisai, Lanza, Merck, Mitsui, Nepera, Nippon, Novus, Reilly, Rhône-Poulenc, Roche, Roussel, Sumitomo, Takeda, Tanabe et UCB et contre certaines de leurs filiales et/ou sociétés affiliées et/ou certains de leurs membres de la direction et administrateurs («les Intimés»), alléguant qu'ils avaient conspiré en vue de fixer les prix et les marchés relativement aux vitamines suivantes («les Vitamines») au Canada au cours des Périodes d'achat pertinentes suivantes :

Vitamines	Périodes d'achat du (j/m/a) au (j/m/a)	Vitamines	Périodes d'achat du (j/m/a) au (j/m/a)
A	01/01/90 - 28/02/99	B12	01/01/90 - 31/12/97
B1 (thiamine)	01/01/91 - 31/12/94	bêta-carotène	01/10/91 - 31/12/98
B2 (riboflavine)	01/07/91 - 31/10/95	C	01/01/91 - 31/12/95
B3 (niacine et niacinamide)	01/01/92 - 31/03/98	canthaxanthine	01/01/92 - 31/12/97
B4 (chlorure de choline)	01/01/88 - 31/12/98	E	01/01/90 - 28/02/99
B5 (calpan)	01/01/91 - 31/12/98	H (biotine)	01/10/91 - 30/09/95
B6 (pyridoxine)	01/01/91 - 30/09/94	Prémix	01/01/91 - 31/12/97
B8 (biotine)	01/10/91 - 30/09/95	méthionine	01/01/86 - 31/12/98
B9 (acide folique)	01/01/91 - 31/12/94		

Un règlement national relatif aux Vitamines a été conclu avec certains Intimés dans certaines de ces poursuites, sous réserve des approbations requises des Tribunaux. Le présent avis vise à informer toutes les personnes au Canada ayant acheté l'une ou l'autre de ces Vitamines ou des produits contenant ces Vitamines ou des produits dérivés d'animaux ayant consommé ces Vitamines («les Produits vitaminiques») au Canada durant les Périodes d'achat pertinentes selon le règlement proposé de leurs droits à titre de Membres potentiels des Groupes visés par le règlement d'un recours collectif. On peut trouver tous les renseignements sur le règlement proposé à [www.vitaminsclassaction.com](http://www.vitaminsclassaction.com).  
Les Intimés visés par le règlement n'admettent aucune faute ou responsabilité de leur part. Le règlement proposé représente un compromis relativement aux réclamations en litige.

### APPROBATION PROPOSÉE ET ORDONNANCES D'APPROBATION

Ces Tribunaux seront appelés à approuver certains recours collectifs contre certains Intimés, à désigner des représentants des groupes visés par les recours collectifs, à approuver l'Entente de règlement et à décrire généralement les groupes visés par les recours collectifs comme étant : toutes les personnes au Canada ayant acheté l'une ou l'autre des Vitamines ou des Produits vitaminiques au Canada au cours des Périodes d'achat pertinentes.

Si l'Entente de règlement est approuvée, les recours collectifs se poursuivront contre les Intimés qui n'ont pas participé au règlement. Si l'Entente de règlement n'est pas approuvée, les recours collectifs se poursuivront contre tous les Intimés.

### MODALITÉS DE L'ENTENTE DE RÈGLEMENT PROPOSÉE

Les Intimés visés par le règlement vont consentir à ce que les Poursuites en recours collectifs soient approuvées à titre de recours collectifs.

Les Intimés visés par le règlement paieront la somme d'environ 132,2 millions de dollars en règlement complet et final de toutes les réclamations présentées contre eux, y compris les intérêts et les dépens. Les fonds prévus au règlement seront distribués en conformité avec les modalités de l'Entente de règlement. Les Tribunaux désigneront un Administrateur pour distribuer les fonds prévus au règlement. Les Tribunaux surveilleront l'administration et les activités de distribution des fonds.

### L'Entente de règlement prévoit les types d'acheteurs suivants :

- Distributeurs : les personnes au Canada ayant acheté l'une ou l'autre des Vitamines au Canada directement d'un Intimé au cours des Périodes d'achat pertinentes et ayant seulement revendu toutes ces Vitamines sans les avoir transformées ou intégrées à tout autre produit.
- Acheteurs directs : les personnes au Canada ayant acheté l'une ou l'autre des Vitamines au Canada directement d'un Intimé ou d'un Distributeur au cours des Périodes d'achat pertinentes.
- Acheteurs intermédiaires : les personnes au Canada autres que les Acheteurs directs, les Distributeurs ou les Consommateurs ayant acheté l'une ou l'autre des Vitamines ou l'un ou l'autre des Produits vitaminiques au Canada au cours des Périodes d'achat pertinentes.
- Consommateurs : les personnes physiques au Canada ayant acheté pour des fins de consommation personnelle ou ayant utilisé l'une ou l'autre des Vitamines ou l'un ou l'autre des Produits vitaminiques au Canada au cours des Périodes d'achat pertinentes.

Les fonds prévus au règlement seront répartis en fonds distincts en vue d'une distribution au bénéfice direct ou indirect des différents types d'acheteurs comme suit :

### Acheteurs directs et Distributeurs de Vitamines (autres que la méthionine)

Au moins 87,8 millions de dollars seront alloués au Fonds des Acheteurs directs. Les Membres d'un Groupe visé par le règlement d'un recours collectif qui sont des Acheteurs directs et des Distributeurs de Vitamines (autres que la méthionine) peuvent être admissibles à recevoir directement une partie des fonds prévus au règlement.

- Les Acheteurs directs ayant acheté l'une ou l'autre des Vitamines (autres que la méthionine ou du Prémix) au Canada directement d'un Intimé au cours des Périodes d'achat pertinentes peuvent recevoir jusqu'à 12 % du prix net de l'achat. Les Acheteurs directs ayant acheté du Prémix au Canada directement d'un Intimé au cours de la Période d'achat pertinente peuvent recevoir jusqu'à 4,2 % du prix net de l'achat.
- Les Acheteurs directs ayant acheté l'une ou l'autre des Vitamines (autres que la méthionine ou du Prémix) au Canada directement d'un Distributeur au cours des Périodes d'achat pertinentes peuvent recevoir jusqu'à 10 % du prix net de l'achat. Les Acheteurs directs ayant acheté du Prémix au Canada directement d'un Distributeur au cours de la Période d'achat pertinente peuvent recevoir jusqu'à 3,5 % du prix net de l'achat.
- Les Distributeurs ayant acheté l'une ou l'autre des Vitamines (autres que la méthionine ou du Prémix) au Canada directement d'un Intimé au cours des Périodes d'achat pertinentes peuvent recevoir jusqu'à 1 % du prix net de l'achat. Les Distributeurs ayant acheté du Prémix au Canada directement d'un Intimé au cours de la Période d'achat pertinente peuvent recevoir jusqu'à 0,35 % du prix net de l'achat.

Le % du prix net de l'achat de Vitamines (autres que la méthionine) que les Acheteurs directs et les Distributeurs recevront réellement dépendra du nombre d'Acheteurs directs et de Distributeurs qui présenteront une demande et qui sont reconnus admissibles à une indemnisation. Les % estimés ne sont pas et ne devraient pas être interprétés comme des garanties.

Pour être admissibles à une indemnisation, les Acheteurs directs et les Distributeurs de Vitamines (autres que la méthionine) devront présenter une demande à l'Administrateur qui sera désigné.

### Acheteurs directs et Distributeurs de méthionine

Au moins 5,6 millions de dollars seront alloués au Fonds relatif à la méthionine. Les Membres d'un Groupe visé par le règlement d'un recours collectif qui sont des Acheteurs directs et des Distributeurs de méthionine peuvent être admissibles à recevoir directement une partie des fonds prévus au règlement. Cependant, la distribution ne se fera pas dès maintenant. Aventis est le seul Intimé dans les recours collectifs relatifs à la méthionine qui participe au règlement. Degussa, Novus, Nippon et Mitsui n'y participent pas. Le calcul et le moment choisi pour la distribution du montant d'argent relatif à la méthionine seront déterminés par une autre ordonnance des Tribunaux. Des renseignements concernant le règlement relatif à la méthionine et les Poursuites relatives à la méthionine en cours sont disponibles à : [www.vitaminsclassaction.com](http://www.vitaminsclassaction.com)

### Acheteurs intermédiaires et Consommateurs

Reconnaissant la difficulté d'établir les dommages réels subis par chaque Acheteur intermédiaire ou Consommateur et reconnaissant les difficultés connexes et les coûts associés à une distribution directe aux Acheteurs intermédiaires et aux Consommateurs, aucune distribution directe des fonds prévus au règlement ne leur sera faite.

- Au moins 10 millions de dollars seront alloués au Fonds des Acheteurs intermédiaires afin d'être distribués à des organisations de l'industrie au bénéfice indirect des Acheteurs intermédiaires.
- Au moins 10 millions de dollars seront alloués au Fonds des Consommateurs afin d'être distribués à des organisations communautaires pour les activités reliées aux Produits vitaminiques tels que pour la recherche sur les aliments et la nutrition ou les programmes éducatifs et alimentaires ou les services aux consommateurs ou les activités de protection des consommateurs au bénéfice direct des Consommateurs.

Le Fonds des Acheteurs intermédiaires et le Fonds des Consommateurs seront alloués soit à des organisations nationales, soit à des organisations dans chaque province ou région en fonction de la population. Les organisations de l'industrie et des consommateurs qui pourraient être admissibles à recevoir une distribution sont énumérées à : <http://www.vitaminsclassaction.com>

### Frais des Procureurs des recours collectifs et Dépenses d'administration

Les frais, les débours et les taxes des Procureurs des recours collectifs et les coûts de l'administration seront établis par les Tribunaux et seront versés à même les 132,2 millions de dollars. Les montants demandés pour les frais les débours et les taxes des Procureurs des recours collectifs et pour les coûts de l'administration ne dépasseront pas 18 millions de dollars. Les coûts de l'administration sont estimés à 1,55 million de dollars.

### AUDIENCES D'APPROBATION DU RÈGLEMENT/REQUÊTE EN AUTORISATION

Les recours collectifs de l'Ontario comprennent les réclamations de toutes les sociétés et autres entités légales au Canada, sauf celles établies en Colombie-Britannique, de même que les réclamations de toutes les personnes physiques qui résident n'importe où au Canada, sauf dans les provinces de la Colombie-Britannique et du Québec.

Chaque cour décidera s'il convient d'approuver le règlement proposé tel que recommandé par les Requêteurs et les Procureurs des recours collectifs. Les audiences en vue de décider s'il convient d'approuver l'Entente de règlement auront lieu :

- en Ontario, les 8 et 9 mars 2005 à 10 h, heure normale de l'Est au palais de justice, au 361, avenue University, Toronto;
- en Colombie-Britannique, les 6 et 7 avril 2005 à 10 h, heure normale du Pacifique au palais de justice, au 800, rue Smith, Vancouver; et
- au Québec, le 21 avril 2005 à 9 h, heure normale de l'Est au palais de justice, au 1, rue Notre Dame Est, Montréal.

Les Membres des Groupes visés par le règlement d'un recours collectif ne s'opposent pas au règlement proposé n'ont pas à comparaître lors d'une audience ou à prendre d'autres mesures à l'heure actuelle en vue d'indiquer leur désir de participer au règlement. Lors de chaque audience, la cour examinera les objections au règlement proposé par les Membres potentiels des Groupes visés par le règlement d'un recours collectif, mais seulement si ces objections sont transmises par écrit au plus tard, le 15 février 2005, à 17 h, heure normale de l'Est.

### Pour tous les Acheteurs directs et Acheteurs intermédiaires, les Distributeurs et les Consommateurs résident en Colombie-Britannique :

Andrew Epstein, Watson Goepel Maledy, 1700-1075, rue West Georgia, Vancouver (Colombie-Britannique) V6E 3C9, téléphone: 604-688-1301, télécopieur: 604-688-8193, courriel: [aepstein@wgmlaw.com](mailto:aepstein@wgmlaw.com).

### Pour les Consommateurs au Québec :

Hélène Guay, 200, avenue Laurier Ouest, bur. 475, Montréal, Québec, H2T 2N8, téléphone: 514-272-1164, poste 3, télécopieur: 514-272-5447, courriel: [helene.guay@biz.videotron.ca](mailto:helene.guay@biz.videotron.ca).

### Pour tous les Acheteurs directs et les Acheteurs intermédiaires et les Distributeurs au Canada, sauf ceux de la Colombie-Britannique, et pour tous les Consommateurs dans toutes les provinces et tous les territoires, sauf ceux de la Colombie-Britannique et du Québec :

William Dermody, 550, rue Concession, Hamilton (Ontario) L8V 1E9, téléphone: 905-383-3331, télécopieur: 905-574-3299, courriel: [bill@inhouselawyers.com](mailto:bill@inhouselawyers.com).

### Les Membres des Groupes visés par le règlement d'un recours collectif s'opposant au règlement proposé devront inclure dans leurs objections par écrit les renseignements suivants :

- le nom, l'adresse, le numéro de téléphone, le numéro de télécopieur et l'adresse courriel de la personne;
- un bref énoncé de la nature et des raisons des objections; et
- si la personne ou un représentant à l'intention de comparaître lors de l'audience de la cour appropriée en personne ou d'être représenté par un procureur, et s'il s'agit d'un procureur, le nom, l'adresse, le numéro de téléphone, le numéro de télécopieur et l'adresse courriel du procureur.

### RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Si vous croyez être un Membre potentiel d'un Groupe visé par le règlement d'un recours collectif, veuillez examiner ou obtenir une copie complète des documents en vue de l'Audience d'approbation, y compris l'Entente de règlement, à <http://www.vitaminsclassaction.com>

### QUESTIONS

Veillez transmettre les questions à l'intention des Procureurs des recours collectifs par téléphone ou par écrit à l'un des procureurs suivants :

### Pour tous les Acheteurs directs et les Acheteurs intermédiaires, les Distributeurs et les Consommateurs résident en Colombie-Britannique :

J. J. Camp, c.r., Camp Fiorante Matthews, téléphone: 604-331-9520, télécopieur: 604-689-7554, courriel: [jjcamp@cfmlawyers.ca](mailto:jjcamp@cfmlawyers.ca).

### Pour les Consommateurs des Vitamines (autres que la méthionine) au Québec :

Jean-Pierre Fafard, Sylvestre Charbonneau & Fafard, téléphone: 514-937-2881, télécopieur: 514-937-6529, courriel: [jp.fafard@scf.qc.ca](mailto:jp.fafard@scf.qc.ca) ou Paul Unterberg, Unterberg Labelle LeBeau & Morgan, téléphone: 514-934-0841, télécopieur: 514-937-6547, courriel: [contact@ullnet.com](mailto:contact@ullnet.com).

### Pour les Consommateurs de méthionine au Québec :

Claude Desmeules, Siskinds, Desmeules, téléphone: 418-694-2009, télécopieur: 418-694-0281, courriel: [claudio.desmeules@siskindsdesmeules.com](mailto:claudio.desmeules@siskindsdesmeules.com).

### Pour tous les Acheteurs directs et les Acheteurs intermédiaires et les Distributeurs au Canada, sauf ceux résident en Colombie-Britannique, et pour tous les Consommateurs dans toutes les provinces et tous les territoires, sauf ceux de la Colombie-Britannique et du Québec :

Harvey T. Strosberg, c.r., Sutts, Strosberg, s.r.l., téléphone: 800-229-5323, télécopieur: 519-561-6203, courriel: [vitaminstrosbergco.com](mailto:vitaminstrosbergco.com) ou C. Scott Ritchie, c.r., Siskind, Cromarty, Ivey & Dowler, s.r.l., téléphone: 519-672-2121, télécopieur: 519-672-6065, courriel: [scott.ritchie@siskinds.com](mailto:scott.ritchie@siskinds.com).

Les Membres d'un Groupe visé par le règlement d'un recours collectif qui estiment qu'il est souhaitable ou nécessaire d'obtenir des avis ou des conseils auprès de leurs propres procureurs le feront à leurs propres frais.

### INTERPRÉTATION

Cet avis est un résumé de certaines modalités de l'Entente de règlement. En cas de conflit entre les dispositions de cet avis et celles de l'Entente de règlement, l'Entente de règlement prévaudra.

Cet avis est approuvé par la Cour supérieure de justice de l'Ontario, la Cour suprême de la Colombie-Britannique et la Cour supérieure du Québec.

Prière de ne pas adresser les questions portant sur des points de fond du présent avis aux Tribunaux, car leurs structures administratives ne sont pas conçues pour répondre à ce genre de demandes.

## L'OPC sévit contre les abus des agences de recouvrement

MONTRÉAL (PC) — L'Office de la protection du consommateur (OPC), alerté par une augmentation de 50 % des plaintes relatives à des pratiques abusives d'agences de recouvrement au cours des deux dernières années, a mené une série d'enquêtes dans les diverses agences les plus souvent montrées du doigt.

À la suite des 897 plaintes reçues en 2003 et 2004, les enquêtes effectuées ont entraîné la rédaction de pas moins de 146 constats d'infraction (comparables à une contravention en matière de sécurité routière) qui ont été transmis tout récemment à 7 des 90 agences de recouvrement reconnues au Québec et à 22 de leurs administrateurs.

**Les agences fautives devront s'expliquer en Cour du Québec**

Les contrevenants devront s'expliquer en Cour du Québec. Ils sont passibles d'amendes totalisant 141 463 \$.

Les agences en question sont : ARO inc., Le Réseau Nor-Don agent de recouvrement inc., Agence et recouvrement TCR Itée, Services financiers NCO inc., AAA Services de crédit et de recouvrement inc. et Créances garanties du Canada Ltée.

Deux ont plaidé coupable : l'Agence de recouvrement F.D.R. Ltée est passible d'une amende de 5040 \$ et l'un de ses représentants, Claude Couombe, de 1800 \$, et l'Agence de recouvrement Com Crédit et son administrateur Naresh Jain respectivement passibles d'amendes minimales de 1000 \$ et de 600 \$. Dans la plupart des cas, les actes illégaux reprochés sont des menaces, de l'intimidation et du harcèlement.

Par exemple, le préposé au recouvrement téléphone à répétition, la nuit, à des heures indues, le dimanche. Il menace de révéler aux voisins, aux enfants, à l'employeur l'existence de la dette et le retard à payer. D'autres disent qu'on va trouver une façon de faire payer, que des poursuites judiciaires sont à l'étude.

À l'OPC, on considère que les agences de recouvrement doivent se rappeler qu'elles ne sont pas au Far West et qu'elles ne peuvent se comporter comme des prêteurs usuraires.

En rendant publics les noms des contrevenants, hier, lors d'une conférence de presse, l'Office de la protection du consommateur visait non seulement à calmer le jeu du côté des agences de recouvrement mais à envoyer un signal aux créanciers, institutions financières et autres, qui ont confié le recouvrement de leurs créances à l'une ou l'autre des agences mises en cause.

### SIGNAL

On prévoit que les administrateurs y penseront à deux fois avant de renouveler le contrat les liant aux agences de recouvrement mises en cause.

Le président de l'OPC, Yvan Turcotte, n'a pas écarté la possibilité de distribuer d'autres constats d'infraction assez prochainement et, par la suite, de demeurer vigilant sur « le non-respect croissant de certaines dispositions de la Loi sur la protection du consommateur ».

M. Turcotte associe l'augmentation des plaintes à l'égard des agences de recouvrement à l'augmentation du recours au crédit qui est grandement facilité. « Il y a de plus en plus de gens qui ont de la difficulté à rembourser à la suite d'une perte d'emploi, d'une diminution de revenu ou d'une dépense imprévue, d'où une augmentation des interventions des agences de crédit », a-t-il dit.

## RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

# Constat d'échec pour la fréquentation en formation professionnelle

VIOLAINE BALLIVY  
VBallivy@lesoleil.com

■ C'est un autre constat d'échec. Malgré les efforts répétés du ministère de l'Éducation pour promouvoir la formation professionnelle, la fréquentation des jeunes ne cesse de diminuer. « Il est urgent d'agir », s'alarme le Conseil supérieur de l'éducation dans son rapport annuel dévoilé hier, pressant le ministre d'assouplir les structures.

« Le Conseil juge inacceptable qu'un jeune sur cinq puisse, encore aujourd'hui, quitter le secondaire sans espoir d'y décrocher un diplôme », lit-on dans le document. Et pour faire passer le taux de diplomation à 100 %, il faudra plus qu'une vaste campagne de publicité comme celle lancée par le ministre Pierre Reid cet automne.

Ce sont carrément les organisations déjà en place que le Conseil propose de revoir en fonction de quatre grandes orientations qui visent toutes essentiellement à assouplir la rigidité d'un système qui rebute la vaste majorité des adolescents. Par exemple, le Conseil a remarqué que plusieurs étudiants refusent d'emprunter la voie professionnelle au secondaire, parce qu'ils n'auront pas tous les préalables pour, éventuellement, continuer leur formation générale ou technique au collégial.

« Il faudrait mettre en place un système simple, cohérent et efficace pour faciliter le cheminement des élèves (...) un système décloisonné » qui permettrait aux étudiants de sauter plus facilement du système professionnel au général, et inversement, dit son

président, Jean-Pierre Proulx. Puis, le Conseil propose de reconnaître les compétences acquises par les étudiants à l'extérieur de l'école. Il n'est pas normal, estime M. Proulx, que l'on ne tienne pas compte de l'expérience d'un jeune décrocheur qui a travaillé pendant 5 ou 10 ans comme apprenti mécanicien dans un garage.

Enfin, le Conseil ouvre la porte à une modification de la formation générale. Selon les employeurs, les finissants savent bien manier leurs outils, mais mal leur langue maternelle, et encore moins bien une seconde.

### PLUS D'AUTONOMIE

À la CSN, on se hérisse devant les solutions apportées pour corriger les problèmes identifiés.

« On sait depuis longtemps qu'il y a des problèmes », dit Ronald Cameron, président de la Fédération nationale des enseignantes et enseignants (FNEEQ) affiliée à la CSN. Il craint que le rapport n'apporte de nouvelles mu-

ditions aux tenants de la décentralisation des cégeps et de la création de projets pilotes visant à rapprocher les formations professionnelles et techniques.

« Le CLESEC (comité de liaison de l'enseignement secondaire et de l'enseignement collégial formé à la suite du Forum des générations) se réunira vendredi, et le document lui servira sûrement de base de travail. »

Et, alors que la Fédération des cégeps se rallie à la demande du Conseil de donner plus de latitude au financement des établissements, la CSN y voit une attaque à l'unité du réseau des cégeps.

Quant aux principaux intéressés, les étudiants, ils ont un nouvel appui dans leur lutte contre les compressions au régime d'aide financière. Le Conseil estime que la mesure limite « l'accessibilité et la persévérance aux études des moins nantis, concentrés notamment au secondaire professionnel et au collégial technique ».

# Rappelez-vous...

# Rappelez-vous...

## Ce sont vos souvenirs



Les ordinateurs et les caméras numériques ne sont pas destinés à conserver vos souvenirs.

Nous imprimons vos photos numériques sur du papier photographique de sorte qu'elles se conserveront indéfiniment.

Pour aussi peu que 0,30 \$ par photo, service 1 heure, c'est pratique et très économique.

# Photos numériques 0,30 \$

Avec carte prépayée de 100 photos

**gosselin**   
passionnés d'images

[www.gosselinphoto.ca](http://www.gosselinphoto.ca)

Place de la Cité  
2600, boul. Laurier  
Sainte-Foy  
418.656.6309

**RELÂCHE À CUBA**  
Dernière chance jusqu'au 13 janvier  
27 FÉVRIER  
Une semaine - Vol de Québec vers Cayo Coco  
Hôtel Iberostar Delquí\*\*\* à Cayo Guillermo  
1599\$ occ. double à incl. Tarif entier 1195\$ à incl.  
\* Tarif valide jusqu'au 13 janvier, selon disponibilité

**PAQUES AU PANAMA**  
21 MARS  
Inclut transport de Québec à Montréal  
Hôtel Royal Decameron\*\*\*  
Une sem. 1 605\$ à incl. / Deux sem. 2 008\$ à incl.

**CROISIÈRE QUÉBEC-FORT LAUDERDALE**  
2 au 9 OCTOBRE 2005  
à bord du « ENCHANTMENT OF THE SEAS » de Royal Caribbean  
Embarquement à Québec et escale à Terre-Neuve et Boston - transport de retour de Fort Lauderdale vers Québec  
Min int. 982\$, Min ext. 1219\$, balcon 1469\$  
(Tarif inclut toutes les taxes)

BOUTIQUE CHAPEAUX ET VÊTEMENTS **Tilley Endurables**

**Voyages Multi-Services**  
811, Jean-Gauvin  
Sainte-Foy (Québec) G1X 4V9  
872-3335 1 (877) 875-3335  
[www.voyagesmultiservices.com](http://www.voyagesmultiservices.com)

# LE QUÉBEC ET LE CANADA

## Brind'Amour muté de la SAAQ à la Financière agricole

John Harbour assure la succession

GILBERT LEDUC  
GLeduc@lesoleil.com

Deux ans avant la fin de son mandat de cinq ans à la direction de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), Jacques Brind'Amour sera muté, à compter du 24 janvier, à la Financière agricole du Québec.

Cette décision rendue le 21 décembre par le Conseil des ministres du gouvernement Charest est passée totalement inaperçue durant la période des Fêtes.

En effet, à l'occasion de sa dernière séance hebdomadaire de 2004, le

Conseil des ministres a nommé John Harbour au poste de président du conseil d'administration et directeur général de la SAAQ.

Ce poste est occupé, depuis le 11 février 2002, par Jacques Brind'Amour, qui avait été nommé par le gouvernement péquiste de l'époque pour un mandat de cinq ans qui devait normalement se terminer le 10 février 2007.

Directeur des communications au cabinet de Jean Charest, Christian Lessard ne pouvait identifier les raisons qui ont poussé les membres du Conseil des ministres à effectuer ce

changement à la tête de cette importante société d'État. Il a cependant tenu à préciser que M. Brind'Amour conservait son lien d'emploi avec l'administration publique puisqu'il a été nommé président-directeur général de la Financière agricole du Québec.

Des sources, sur la colline parlementaire, ont toutefois précisé au SOLEIL que les jours de M. Brind'Amour à la SAAQ étaient comptés depuis quelque temps. Il appert que les relations entre le ministre des Transports, Yvon Marcoux, et le grand patron de la SAAQ

n'étaient pas au beau fixe.

Outre un court passage à l'OCDE en 1977, Jacques Brind'Amour a fait carrière dans la fonction publique québécoise. Il a été notamment sous-ministre en titre du ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie et de celui de la Sécurité publique.

Quant à John Harbour, il provient du Mouvement Desjardins. Il a été président et chef



Jacques Brind'Amour

de la direction du Groupe Desjardins, Assurances générales et ensuite président et chef de l'exploitation de la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec.

Il a aussi assuré la présidence de l'Industrielle Alliance, Assurance auto-habitation.

En 2003, le gouvernement l'avait nommé membre du bureau de transition de l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier.

### CONSULTATION PUBLIQUE SUR L'INTERDICTION DU TABAC

## Nouvelles cibles en vue

Couillard entend interdire la fumée de cigarette à l'entrée des édifices publics et dans les cours d'école

PASCALE BRETON  
La Presse

■ En plus des bars et des restaurants qui sont déjà dans la mire de Québec, le ministre de la Santé et des Services sociaux, Philippe Couillard, songe à bannir la cigarette des cours d'école et de l'entrée des édifices publics.

Il pourrait aussi être plus difficile de se procurer des cigarettes puisque le ministre envisage de définir précisément les types de commerces et les endroits qui seront autorisés à vendre les produits du tabac.

Tel qu'il l'avait promis, M. Couillard a dévoilé hier un document de consultation qui ouvre la voie aux dispositions législatives qu'il compte déposer ce printemps afin de renforcer l'actuelle loi sur le tabac adoptée en 1998.

Il a promis d'aller aussi loin que le voudra le consensus social. « Ce document est une occasion de réflexion sur l'ensemble des enjeux qui entourent l'usage du tabac dans une société qui change, qui transforme les normes sociales. (...) Il est temps de revoir les normes sociales relatives à l'usage du tabac en société », a déclaré M. Couillard.

Une cinquantaine de groupes ont déjà été ciblés afin de donner leur opinion sur la question du contrôle du tabac et de la fumée secondaire, mais c'est l'ensemble de la population qui est invitée à déposer un mémoire d'ici le 25 février.

Le document de consultation propose plusieurs pistes en suggérant notamment d'interdire la cigarette dans les restaurants, les bars et les casinos, mais également sur les terrains des écoles primaires et secondaires, de même que dans les entrées des édifices publics et les aires communes des édifices à logements comptant de 2 à 12 unités.

Cette nouvelle consultation publique pourrait accélérer le processus législatif, croit M. Couillard, qui a indiqué que les nouvelles dispositions de la loi pourraient entrer en vigueur aussi rapidement qu'à l'automne ou au début 2006. La province pourrait alors bannir totalement le tabac des lieux publics, a-t-il laissé entendre.

Déjà, la Saskatchewan est devenue une province sans fumée le 1<sup>er</sup> janvier en interdisant la cigarette dans tous les lieux publics. Les municipalités de cette province disposent en outre du pouvoir de restreindre le tabac dans les activités extérieures et les entrées des édifices publics.

Quant au gouvernement ontarien, il a déposé en décembre un projet de loi visant à interdire le tabac de tous les lieux de travail et les espaces publics fermés d'ici 2006.

Adoptée à l'unanimité à l'Assemblée nationale en juin 1998, la loi sur le contrôle du tabac au Québec limite la fumée du tabac dans plusieurs endroits publics, notamment les restaurants, les casinos, les centres commerciaux et les entreprises, en restreignant les fumeurs à allumer leurs cigarettes dans des espaces définis et ventilés.

Les amendements apportés pourraient cependant aller beaucoup plus loin. Il est ainsi question de mieux définir les commerces et les endroits qui

auront le droit de vendre des cigarettes ou d'autres produits du tabac, comme le propose le document de consultation dévoilé hier.

« Il faut au moins réglementer l'endroit où les points de vente se situent. C'est clair que dans les dépanneurs ou les commerces, il faut pouvoir vendre des cigarettes, mais si on a un événement sportif, lorsqu'on a des points de vente en plein air un peu partout avec des organismes de promotion parfois assez agressifs, je pense que c'est là qu'il faut intervenir », a déclaré le ministre.

Cette idée sourit d'ailleurs à la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac. « Il faut que ce type de vente soit encadré, au moins autant que l'alcool », a affirmé hier le coordonnateur de la Coalition, Louis Gauvin, soulignant que la cigarette est le produit le plus nocif disponible en vente libre.

Quant au consensus social sur le danger de la fumée secondaire, M. Gauvin est d'avis qu'il est déjà acquis. « Le consensus est très avancé et en ce qui nous concerne, on va certainement appuyer le ministre et justifier des demandes que nous faisons depuis très longtemps : bannir le tabac des restaurants et des bars. »

Environ un quart des Québécois âgés de plus de 15 ans fument régulièrement. Même si le pourcentage de fumeurs a diminué de 11% de 1994 à 2001 — un signe encourageant, estime M. Couillard —, il reste que le Québec est toujours l'une des provinces qui affichent le plus haut taux de fumeurs.



Les nouvelles dispositions de la loi pourraient entrer en vigueur aussi rapidement qu'à l'automne ou au début 2006.

### ROBICHAUD À SON DERNIER REPOS



Plus de un millier de personnes ont assisté hier aux obsèques de l'ex-premier ministre du Nouveau-Brunswick Louis J. Robichaud, mort la semaine dernière. Plusieurs dignitaires, dont le premier ministre Paul Martin (ici en compagnie de la veuve de l'homme politique, Jacqueline Robichaud, et du fils de cette dernière, Stéphane Grignon), sont venus rendre un dernier hommage à celui qui fut premier ministre de sa province de 1960 à 1970 et qui avait entrepris de nombreuses réformes ayant contribué à la modernisation du Nouveau-Brunswick. Le cercueil de Louis J. Robichaud est entré dans la cathédrale Notre-Dame de l'Assomption, à Moncton, couvert du drapeau néo-brunswickois, adopté pendant son règne. Dans son homélie, M<sup>gr</sup> André Richard, archevêque de Moncton, a salué la « passion et le cœur de Louis Robichaud pour son peuple ». Il a affirmé que les accomplissements de ce réformateur responsable du programme « Chances égales pour tous » passeront à la postérité. « Avec ses actions, nous entrons dans une histoire qui n'aboutit pas sur une fatalité, mais sur la croissance de l'humanité. Il a inscrit dans notre histoire une marque indélébile », a ajouté M<sup>gr</sup> Richard.

### ALBERTA

## Klein propose une « troisième option » pour le système de santé

Il veut repousser les limites de la loi canadienne

JUDY MONCHUK  
Presse canadienne

CALGARY — La solution albertaine aux maux du système de santé se situe quelque part entre un système totalement public et un système privé en vertu duquel l'épaisseur de votre portefeuille déterminera le genre de traitement dont vous bénéficierez, a affirmé le premier ministre de l'Alberta, hier.

Dans un premier discours sur le sujet depuis la réélection de son gouvernement le 28 novembre dernier, Ralph Klein a proposé une « troisième option » pour régler la question du système de santé.

Il a assuré que sa « troisième option » va respecter les clauses de la Loi fédérale sur la santé, mais qu'elle pourrait repousser ses limites.

### CONSEIL FÉDÉRAL-PROVINCIAL

S'il y a des doutes à ce sujet, l'Alberta soumettra la question au nouveau conseil fédéral-provincial — dont la création a été décidée par les ministres de la Santé du pays — chargé de régler les différends.

M. Klein a précisé qu'aucun traitement actuellement offert ne sera soustrait de la liste des services assurés, mais

il a affirmé qu'un comité d'experts déterminera si les nouvelles procédures envisagées seront couvertes par le système public.

Selon M. Klein, l'idée que le choix ne puisse être fait qu'entre un système public et un système privé n'est pas juste. Et, hier, il a insisté pour dire que sa vision des choses n'est pas un calque du modèle américain.

« Nous pouvons être accusés de bien des choses en Alberta, mais nous ne sommes pas stupides », a dit le premier ministre Klein au cours d'un déjeuner d'affaires avec des membres du Canadian Club, à Calgary.

« Nous n'allons pas prendre comme modèle le plus dispendieux système de santé dans le monde, où d'innombrables personnes ne sont pas couvertes. Oubliez cela. Ça n'arrivera pas. »

Mais des centres de santé privés ont leur place dans le système public, a ajouté M. Klein.

Le discours du premier ministre Klein n'a pas convaincu Bev Dick, la vice-présidente des Infirmières unies de l'Alberta, un syndicat d'infirmières. Selon elle, la « troisième option » de M. Klein n'est que de vieilles idées remâchées visant à offrir le système de santé au secteur privé.

« Ceci est davantage une troisième tentative de privatisation qu'une troisième option », a affirmé M<sup>me</sup> Dick.

## Landry et Duceppe en vacances ensemble

MICHEL CORBEIL  
MCorbeil@lesoleil.com

Personne ne pourra dire que Bernard Landry et Gilles Duceppe, chefs respectivement du Parti québécois et du Bloc québécois, ne s'entendent pas bien. Ils ont passé les vacances de Noël ensemble, avec leurs épouses, en République dominicaine.

C'est à l'invitation de M. Duceppe que le leader péquiste a séjourné loin de nos bancs de neige. En fait, Bernard Landry se trouve encore là-bas tandis que Gilles Duceppe est en tournée dans les provinces de l'ouest du Canada pour parler notamment de souveraineté du Québec.

Les deux hommes ont refusé d'accorder des entrevues pour en discuter. Le directeur des communications du Bloc, Frédéric Lepage, a rapporté que son chef « ne commentera pas ses vacances personnelles ». Même réponse du côté de l'attachée de presse de M. Landry, Anick Bélanger.

Le porte-parole au Bloc a cependant assuré qu'il « n'y avait pas de travail à l'ordre du jour » des vacanciers. « Je serais surprise, a nuancé avec humour M<sup>me</sup> Bélanger, que les deux hommes n'aient pas parlé de l'indépendance du Québec. »

Frédéric Lepage a rappelé que les deux leaders « ont développé des affinités personnelles » au fil de leur combat politique pour la souveraineté. Une solide amitié lie également les conjoints de MM. Landry et Duceppe, Chantal Renaud et Yolande Brunelle, s'est fait dire LE SOLEIL.

La réunion a mis en présence deux hommes que la rumeur met, à leur corps défendant, en compétition. Depuis l'éclatante victoire du Bloc au Québec, lors des dernières élections fédérales, des observateurs et des militants — sans compter un certain nombre de sondages — suggèrent que Gilles Duceppe ferait un meilleur chef que Bernard Landry à la tête du PQ.

Là-dessus, M. Lepage s'en est prudemment tenu aux déclarations antérieures du leader bloquiste. « M. Duceppe a toujours dit qu'il avait l'intention de mener le Bloc à la prochaine élection fédérale et qu'il donne tout son appui à M. Landry lorsque les militants péquistes exerceront leur vote de confiance, au congrès du PQ, en juin. »

## Duceppe promet de ne pas oublier les francophones hors Québec

REGINA (PC) — Le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, a promis hier aux francophones du reste du Canada que ceux-ci ne seraient pas oubliés d'un Québec indépendant.

De passage à Regina, M. Duceppe, qui poursuit sa tournée de l'ouest du pays, a dit envisager la création d'un forum de concertation voué au développement de la francophonie d'Amérique, dont les modalités de représentation et de fonctionnement seraient négociées entre le Québec et les communautés francophones et acadiennes.

S'adressant aux membres de la communauté fransaskoise de Regina, il a réitéré la volonté d'un Québec souverain de proposer un mécanisme de réciprocité au Canada, de façon à ce que chacun puisse vérifier le respect des droits des minorités francophones au Canada et anglophone au Québec.

Après avoir visité une école francophone en matinée, le leader bloquiste devait prendre la parole devant des membres de la communauté d'affaires et des étudiants de l'Université de Regina.

En présence d'un groupe de professeurs et d'étudiants, il a exhorté le premier ministre Paul Martin à présenter « un budget d'écoute » et à ne pas « poser des gestes qui nous replongeraient dans des élections hâtives sans raisons valables ». Sinon, a-t-il poursuivi, « qu'il sache qu'il devra en payer le prix politiquement ».

« Dans un contexte de gouvernement minoritaire, le budget doit refléter non seulement la volonté de son gouvernement, mais aussi celle des partis d'opposition et de la population. Ce sera le véritable test de Paul Martin. »

Revenant sur le déséquilibre fiscal, qui selon lui affecte la capacité du Québec autant que celle de la Saskatchewan et des autres provinces à investir dans des domaines cruciaux pour leur avenir, il a réclâmé que Paul Martin s'y attaque dès le prochain budget fédéral.

M. Duceppe devait se rendre à Edmonton aujourd'hui.

### EN BREF

#### GRANDS BRÛLÉS

### Statut d'excellence confirmé

■ Le statut de centre d'excellence pour les soins aux grands brûlés de l'hôpital de l'Enfant-Jésus et de l'Institut de réadaptation en déficience physique de Québec est confirmé par le gouvernement Charest. Un budget de 250 000 \$ est alloué afin de développer l'expertise et de consolider les liens qui les unissent à l'Association des grands brûlés FLAM. Une meilleure collaboration entre les intervenants assurera un suivi plus adéquat des patients, plaide Québec dans un communiqué de presse. L'annonce, qui n'a pas suscité de grande surprise, la collaboration étant déjà effective, a été attribuée à trois ministres.

### Aide financière aux étudiants

■ Tel que promis dans la foulée des coupures de 103 millions \$ au régime québécois de prêts et bourses, Pierre Reid annoncera aujourd'hui la mise en place d'un nouveau programme de remboursement de la dette en fonction du revenu des étudiants. Mais, loin de se réjouir, les étudiants y voient plutôt un simple exercice de relations publiques et ils annoncent déjà leur déception. « C'est un petit baume sur une grande plaie, qui ne va pas nous apaiser. Nous allons continuer notre lutte contre les compressions à l'aide financière aux étudiants », a prévenu Julie Bouchard, présidente de la Fédération étudiante collégiale. Au Québec, environ 80 % des anciens étudiants réussissent à s'acquitter de leur remboursement rapidement, mais 20 % éprouvent des difficultés à se tirer d'affaire. *Violaine Balthy.*

### Couillard révélerait bientôt les statistiques sur le « C. difficile »

■ MONTRÉAL — Les données sur le nombre véritable d'infections à la bactérie *Clostridium difficile* au Québec pourraient bien être disponibles plus tôt que prévu. Le ministre de la Santé et des Services sociaux Philippe Couillard a en effet fait savoir hier que les chiffres pourraient être disponibles plus tard en janvier. Lorsqu'il avait annoncé son programme de surveillance des infections au *Clostridium difficile*, l'été dernier, il s'était donné six mois pour recueillir des données suffisamment fiables pour être divulguées. PC

## UN NU QUI FAIT JASER



Le conseil municipal de Pentlcton, en Colombie-Britannique, a tenu une séance spéciale, lundi, à la suite d'une série de plaintes de résidents scandalisés par la nudité de la pièce principale d'une œuvre d'art publique dévoilée récemment dans cette ville du sud-est de la province. L'installation, œuvre de l'artiste local Michael Hermesh, représente un homme nu tenant une valise, entouré de 24 autres malles. Elle est intitulée « The Baggage Handler » — « Le Bagagiste ».

## CONGÉS PARENTAUX

# La position du Québec laisse la Cour suprême sceptique

OTTAWA (PC) — Les juges de la Cour suprême du Canada se sont montrés sceptiques, hier, face à la position du Québec dans le litige qui l'oppose à Ottawa dans le dossier des congés parentaux.

Même si les négociations politiques sur le transfert de ce programme au gouvernement québécois tirent à leur fin, le débat juridique s'est poursuivi devant le plus haut tribunal du pays, hier.

L'avocate de Québec, Dominique Rousseau, a tenté de démontrer que les prestations de maternité et parentales financées par l'assurance-emploi relevaient de la compétence exclusive des provinces, mais elle a dû essayer de nombreuses questions de la part des magistrats.

Interrogée par le juge Louis LeBel, M<sup>e</sup> Rousseau a dû admettre que son raisonnement avait des répercussions sur d'autres prestations issues de l'assurance-emploi: celles versées en cas de maladie.

« Nous ne reconnaissons pas la validité des prestations spéciales en cas de maladie », a-t-elle déclaré, suscitant un certain étonnement dans la salle d'audience. C'était la première fois qu'un représentant québécois contestait la constitutionnalité de ces prestations, qui existent depuis 1971. À Québec, un porte-parole a indiqué que de mémoire, le ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, Claude Béchar, n'avait jamais remis en question la légitimité des prestations de maladie fédérales.

Plus tôt, la juge Marie Deschamps s'était montrée critique de l'argument voulant que les prestations parentales fédérales soient inconstitutionnelles, puisqu'elles relèveraient de la compétence exclusive des provinces en matière sociale.

« De dire qu'il s'agit d'une mesure sociale n'aide pas vraiment le débat, parce qu'il est évident que l'assurance-chômage, c'est une mesure sociale », a-t-elle estimé, en rappelant que les provinces avaient donné leur accord à une modification constitutionnelle, en 1940, afin d'accorder à Ottawa la compétence en matière d'assurance-chômage.

« Je pense que de marteler le clou qu'il s'agit d'une mesure sociale n'aide pas votre position », a lancé la juge Deschamps à M<sup>e</sup> Rousseau.

À l'instar de ses collègues, la magistrate a cherché à savoir où se situait la limite entre l'assurance-emploi, de compétence fédérale, et les mesures sociales, qui relèvent des provinces. Elle s'est demandée si les prestations visant à remplacer un revenu d'emploi perdu ne devraient pas être considérées comme de l'assurance-emploi, même si elles constituent un soutien aux familles.

L'avocat du gouvernement fédéral, Claude Joyal, a répondu par l'affirmative. Il faut interpréter la Constitution de manière « évolutive et dynamique », a-t-il fait valoir.

La procureure du Québec a rétorqué que le régime d'assurance-emploi devrait se limiter à verser des prestations aux chômeurs aptes au travail qui sont à la recherche d'un emploi et qui sont incapables d'en trouver un.

« Il ne suffit pas d'inclure les prestations de maternité et parentales dans un régime d'assurance-chômage pour en changer la nature », a-t-elle souligné, en s'appuyant sur le jugement favorable de la Cour d'appel du Québec, rendu il y a un an.

« Les provinces ont la compétence exclusive générale sur la sécurité sociale, les mesures sociales, l'assurance sociale, les assurances, la santé, les relations et les conditions de travail », a énuméré Dominique Rousseau.

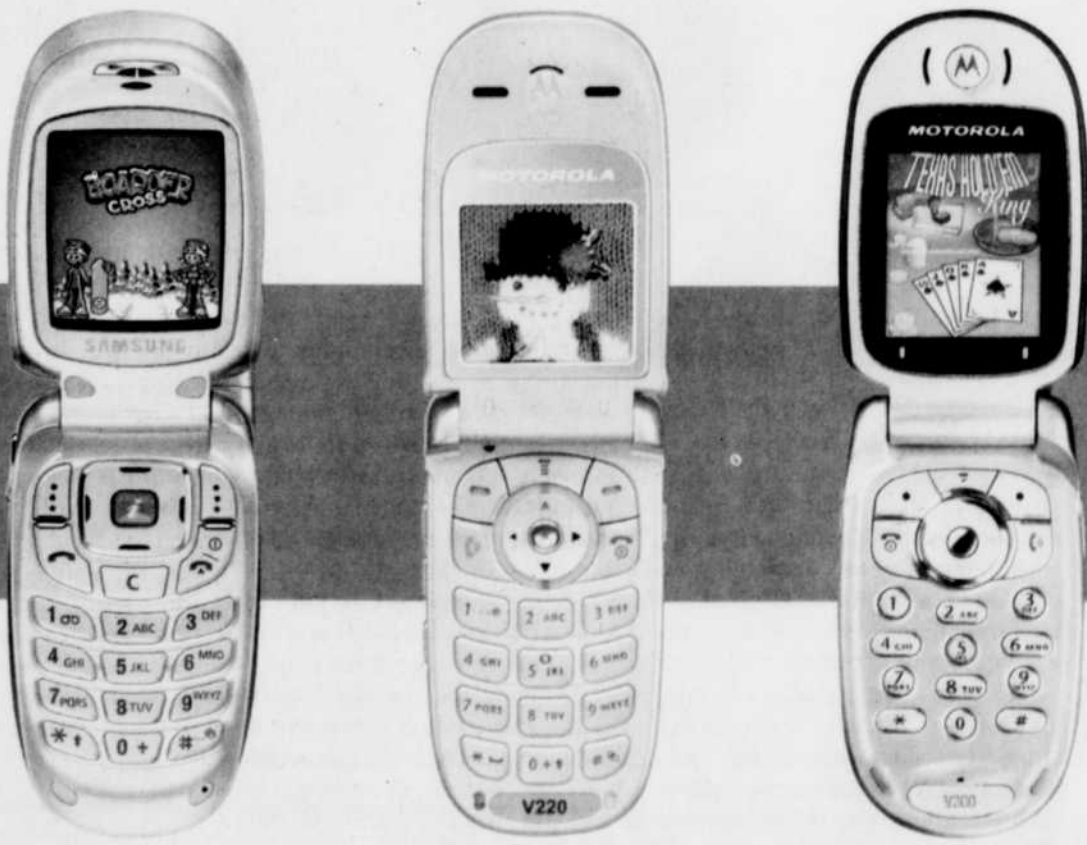
L'avocate a aussi rappelé que les indemnités pour invalidité ou accident de travail sont versées par les gouvernements provinciaux (Commission de la santé et de la sécurité du travail au Québec).

« On n'a pas prévu une compétence en matière d'assurance sociale pour le Parlement fédéral, on a prévu une compétence en matière d'assurance-chômage », a noté M<sup>e</sup> Rousseau.

Quand le juge LeBel lui a demandé si Québec ne pouvait pas simplement créer un programme complémentaire de prestations parentales pour bonifier le régime fédéral, la procureure a répondu que le dossier n'était pas propice à un chevauchement des deux ordres de gouvernement.

À cela, M<sup>e</sup> Joyal a répliqué qu'Ottawa et Québec pouvaient tous les deux adopter des mesures sociales dans le respect de leurs compétences.

## LE SOLDE LE PLUS PHOTOGÉNIQUE EN VILLE



**RABAIS DE 20 \$**  
SAMSUNG X426  
MAINTENANT **29<sup>99</sup> \$\***  
\*Dans le cadre d'un abonnement de trois ans  
Sans abonnement ou avec  
Parlez à la carte - 299<sup>99</sup>

**RABAIS DE 80 \$**  
MOTOROLA V220  
MAINTENANT **49<sup>99</sup> \$\***  
\*Dans le cadre d'un abonnement de trois ans  
Sans abonnement ou avec  
Parlez à la carte - 319<sup>99</sup>

**RABAIS DE 60 \$**  
MOTOROLA V300  
MAINTENANT **99<sup>99</sup> \$\***  
\*Dans le cadre d'un abonnement de trois ans  
Sans abonnement ou avec  
Parlez à la carte - 349<sup>99</sup>

POUR UN TEMPS LIMITÉ,  
C'EST LE SOLDE D'APRÈS NOËL ROGERS.

SANS-FIL

**ROGERS**  
Votre monde. Maintenant.

CONSULTEZ ROGERS.COM, COMPOSEZ LE 1 800 462-4463 OU RENDEZ-VOUS CHEZ NOS DISTRIBUTEURS ROGERS SANS-FIL OU ROGERS PLUS.

RadioShack.

ROGERS plus

LA CABINE TÉLÉPHONIQUE

ACHÉTEZ EN LIGNE

L'offre est en vigueur jusqu'au 16 janvier 2005 et peut changer sans préavis. Les appareils illustrés peuvent ne pas être disponibles dans tous les magasins. L'offre s'applique aux nouveaux abonnements de trois ans pour les forfaits de 20 \$ et plus. Des frais initiaux de mise en service s'appliquent. Les frais mensuels d'accès au système de 6,95 \$ et au service d'urgence 911, les frais d'interurbain et de déplacement, les frais liés aux services additionnels en option et les taxes s'appliquent et seront facturés mensuellement. \*Parlez à la carte est une marque de commerce de Rogers Sans-fil inc. ©2004-2005 Rogers Sans-fil. Tous droits réservés. \*\*Rogers, Rogers Sans-fil, le ruban de Möbius et « VOTRE MONDE. MAINTENANT. » sont des marques de commerce de Rogers Communications inc. / utilisés sous licence.

ROGERS SANS-FIL

QUÉBEC

Place Fleur-de-Lys  
(418) 266-1333

2700, boul. Jean-Perrin  
(418) 843-0000

Galerias de la Capitale  
(418) 628-0888

398, boul. Charest Est  
Centre-Ville  
(418) 524-7777

LÉVIS

Les Galeries Chagnon  
(418) 838-4553

SAINTE-FOY

3062, ch. des Quatre-Bourgeois  
(418) 263-1991

Place Laurier  
(418) 659-2132

BEAUPORT

Carrefour Beauport  
(418) 660-0623

CHICOUTIMI

1021, boul. de l'Université  
(418) 690-0535

Place du Royaume  
(418) 690-3155

ALMA

241, avenue du Pont Nord  
(418) 662-9993

ROGERS SANS-FIL  
AGENT AUTORISÉ

LAIBERTÉ ÉLECTRONIQUE

1007, rue Fontaine  
Saint-Jean-Christophe  
(418) 839-4328

COMMUNICATIONS  
SPECTROCOM

99, boul. des Bois-Francis Sud  
Victoriaville  
(819) 752-6935

## LE MONDE

## EN BREF

## ÉTATS-UNIS

## 14 ans à Cummings

■ NEW YORK — Le principal accusé dans la plus grosse affaire américaine de fraude de cartes bancaires ayant fait plus de 30 000 victimes a été condamné hier à 14 ans de prison par un tribunal fédéral. Phillip Cummings, 35 ans, a également été condamné à payer une amende de 1 million \$US et à rembourser ses victimes d'un montant qui sera fixé ultérieurement. Cummings avait été arrêté en 2002 avec deux complices après avoir sévi pendant trois ans. Il travaillait pour une société qui fournissait des logiciels à des banques et à des entreprises permettant de vérifier le passé bancaire de leurs clients en s'adressant à trois grandes sociétés américaines. AFP

## Dean est candidat

■ WASHINGTON — L'ancien candidat gauchiste à l'investiture démocrate pour les élections présidentielles américaines, Howard Dean, un ex-gouverneur du Vermont, a annoncé officiellement hier qu'il brigait la présidence de son parti, qui fera l'objet d'une élection interne le 12 février à Washington. Un membre de la commission d'enquête indépendante sur les attentats du 11 septembre 2001, Tim Roemer, ancien parlementaire de l'Indiana anti-avortement, s'est également montré intéressé par la présidence du parti, de même qu'un parlementaire du Texas, Martin Frost, jugé centriste. AFP

## BOLIVIE

## Le pouvoir de la rue

■ LA PAZ — Confronté à une grève qui a bloqué deux des plus grandes villes de la Bolivie, le gouvernement de La Paz a annoncé hier l'annulation d'un contrat controversé avec la compagnie française Lyonnaise des eaux. Le président Carlos Mesa menace de démissionner si les manifestations contre le coût de la vie prennent une tournure violente. Plusieurs centaines de milliers de personnes ont défilé hier à Santa Cruz, plus grande ville du pays avec plus de un million d'habitants, contre la hausse des prix du carburant (de 10 à 23%) décidée par le gouvernement. AP

## COLOMBIE

## Journaliste éliminé

■ BOGOTA — Un journaliste de radio colombien, Julio Palacio, connu pour ses émissions critiques, a été assassiné hier par des tueurs à moto dans une rue du centre-ville de Cucuta (nord-est de la Colombie, à la frontière du Venezuela). Julio Palacio, 57 ans, qui avait survécu en 1996 à un autre attentat, a été touché par trois balles alors qu'il se dirigeait vers la station de radio Lemas, où il animait un programme polémique. AFP

## DANEMARK

## Poudre blanche

■ COPENHAGUE — Une Danoise a été arrêtée par la police de Copenhague après avoir avoué qu'elle avait envoyé une lettre au premier ministre danois contenant de la poudre blanche suspecte, a-t-on appris de source policière. Le château de Christiansborg à Copenhague, siège du Parlement et du PM, avait été fermé pendant plusieurs heures lundi à la suite de la réception de cette poudre qui s'est révélée inoffensive. AFP

## Le cambriolage du siècle ferait avorter la paix en Irlande du Nord

■ LONDRES (d'après AFP) — Londres a affirmé son pessimisme hier sur le processus de paix en Irlande du Nord, estimant qu'il pourrait être gravement endommagé par le cambriolage du siècle commis avant Noël et imputé depuis à l'Armée républicaine irlandaise (IRA).

Cette affaire « endommagera gravement » le processus de paix, a regretté Paul Murphy, ministre britannique à l'Irlande du Nord, devant la Chambre des communes.

M. Murphy a dit partager l'opinion du chef de la police de la province, Hugh Orde, selon lequel le vol de 65 millions \$CAN dans les caisses de la Northern Bank à Belfast le 20 décembre est l'œuvre de l'IRA.

Le processus de paix est sérieusement « en danger », a affirmé le ministre britannique, d'ordinaire fort prudent, se déclarant incapable de prévoir « avec certitude quand il sera possible de rétablir le partage du pouvoir en Irlande du Nord » entre catholiques

## Une leçon de démocratie des Palestiniens à la plupart des régimes arabes du Moyen-Orient

■ LE CAIRE (AFP et AP) — Les Palestiniens ont donné une leçon de démocratie aux régimes arabes avec l'élection dimanche du président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas, scrutin dont le seul résultat contraste avec les scores proches des 100% que s'attribuent habituellement les chefs d'État arabes.

La caricature de ces scrutins présidentiels, le plus souvent taillés sur mesure dans les services des ministères de l'Intérieur, avait été l'élection du dictateur irakien déchu, Saddam Hussein, qui avait atteint 100%, peu avant l'entrée en guerre des États-Unis en Irak, en mars 2003.

Mais des résultats variant entre 80 et 99% des inscrits ont été enregistrés en Égypte, en Syrie, en Tunisie et en Algérie, tandis qu'à Tripoli, le colonel Mouammar Khadafi, au pouvoir depuis 35 ans à la suite d'un coup d'État, s'est exonéré de tout suffrage, considérant qu'il n'assume pas les fonctions électives de chef d'État, mais ceux de « Guide de la révolution libyenne ».

M. Mahmoud Abbas, qui brigait la succession de Yasser Arafat, a recueilli officiellement 62,32% des voix lors du scrutin présidentiel de dimanche, avec un taux de participation de

65% des inscrits. Son prédécesseur et compagnon de route avait été lui-même élu en 1996 dans des conditions qualifiées de démocratiques.

« Les Palestiniens viennent de donner à tous les régimes arabes une belle leçon de démocratie, dans des conditions qui, en théorie, ne favorisaient pas la démocratie: occupation militaire et absence de consensus entre fractions palestiniennes », a souligné Amr Elchoubaki, chercheur au centre d'études stratégiques d'Al-Ahram.

Rappelant qu'il existait au sein de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) une « tradition de débats démocratiques, sans laquelle l'organisation aurait explosé », Elchoubaki estime que le « processus démocratique palestinien ne sera pas achevé sans l'intégration des factions islamiques ».

Relevant que « les Palestiniens ont toujours su éviter la guerre civile, malgré la pression israélienne et la violence de leurs divergences », il regrette que le Hamas n'ait « pas encore produit le discours politique indispensable à son intégration dans des institutions démocratiques ».

Il rappelle que « la démocratie israélienne a réussi parce qu'elle a su intégrer les extrémistes dans ses institutions ».

**Trop de pays arabes caricaturent la vraie démocratie**

L'exemple palestinien fera-t-il tache d'huile dans le monde arabe ? Elchoubaki n'est pas optimiste: « Si l'on se réfère aux réactions officielles, on remarque que ce qui a été retenu n'est pas le caractère démocratique de l'élection, mais l'opportunité qu'elle offre pour la reprise du processus de paix avec Israël, ce qui est un autre sujet ».

Pour Nabil Abdel Fattah, autre chercheur du Centre d'études stratégiques d'Al-Ahram, « les Palestiniens ont compris que le monde ne peut plus accepter la violence comme moyen de résolution des conflits ».

Après avoir plaidé en faveur de la

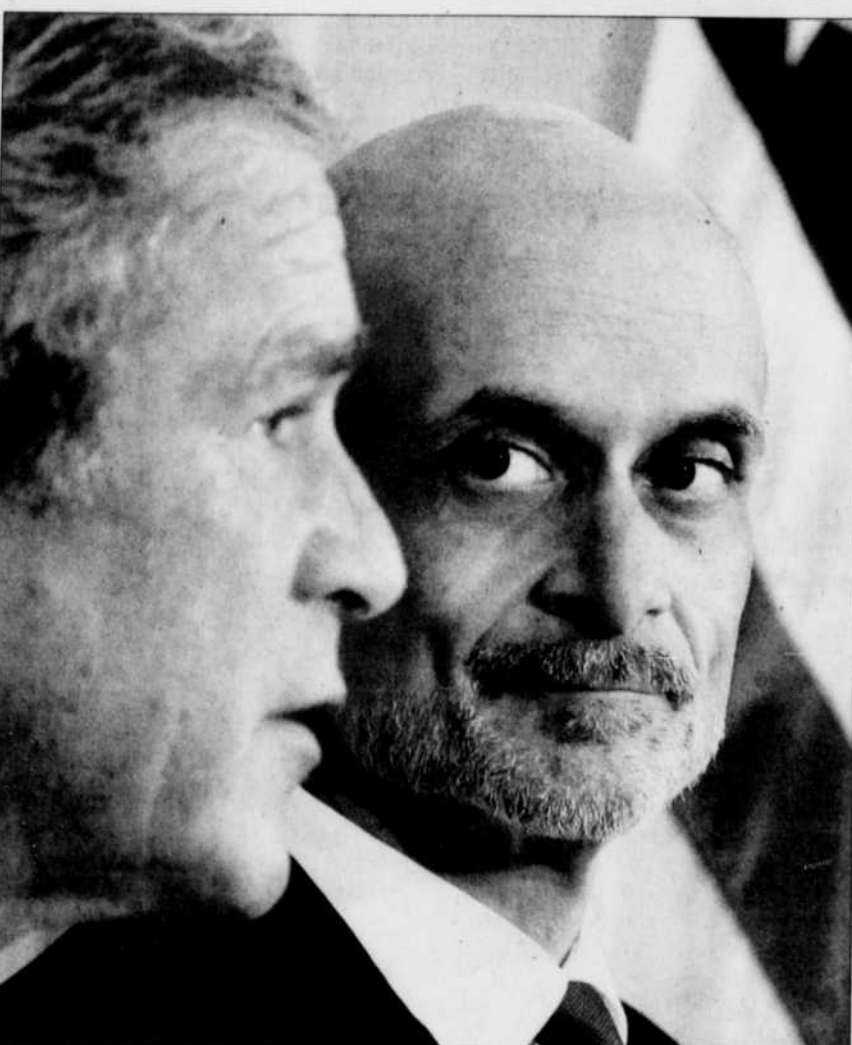
« lutte contre la corruption dans les rangs palestiniens » et « la mise sur pied d'institutions solides » afin de « consolider cet acquis démocratique », M. Abdel Fattah affirme que « tout dépendra désormais d'Israël » pour que « l'essai de dimanche soit transformé ou pas ».

## COUP DE FIL DE SHARON

Le premier ministre israélien, Ariel Sharon, a téléphoné hier à Mahmoud Abbas pour le féliciter, dernier signe de la volonté de chaque camp de relancer le processus de paix après plusieurs années d'impasse.

Auparavant, Ariel Sharon avait déclaré devant son nouveau gouvernement de coalition qu'il espérait rencontrer Mahmoud Abbas dans un « avenir proche ». Il a précisé aux ministres que la réunion serait consacrée notamment aux questions de sécurité, en particulier aux efforts pour « faire cesser le terrorisme », selon des participants. L'élection de Mahmoud Abbas et l'investiture, lundi, d'un nouveau gouvernement israélien réunissant le Likoud d'Ariel Sharon et les travaillistes de Shimon Péres ont relancé les espoirs de paix.

## CHERTOFF À LA SÉCURITÉ DES É.-U.



Le président des États-Unis, George W. Bush, a annoncé hier la nomination d'un technicien, Michael Chertoff, à la tête du ministère de la Sécurité intérieure, après l'échec de son choix initial qui s'était porté sur le très médiatique Bernard Kerik. Michael Chertoff, 51 ans, ne peut être plus différent que Bernard Kerik, 48 ans. Le premier est un juge fédéral expérimenté, également passé par le ministère de la Justice où il a dirigé la section des affaires criminelles. Le second est un super-flic flamboyant, formé à l'école de la rue. Le choix de Bernard Kerik s'était révéélé empoisonné pour la Maison-Blanche. Très vite, la presse avait fait état d'opérations troubles auxquelles il s'était associé et d'une vie privée pour le moins dissolue. Né dans le New Jersey, Chertoff va remplacer Tom Ridge. Rompu aux arcanes de l'administration, M. Chertoff a notamment été de 1994 à 1996 procureur indépendant dans le cadre de l'enquête dite « Whitewater » ouverte par le Sénat américain sur des opérations immobilières du président démocrate Bill Clinton. Les défenseurs des droits civils sont inquiets de sa nomination parce qu'il a aidé l'administration Bush à faire fi des droits individuels depuis le 11 septembre 2001. AFP

## Une partie de l'Irak ne votera pas fin janvier

■ BAGDAD (AP et AFP) — L'insécurité sera probablement trop forte dans certaines zones de l'Irak pour que leurs habitants puissent participer aux élections du 30 janvier, a reconnu hier le PM intérimaire Iyad Allaoui, qui a promis d'augmenter les effectifs de l'armée irakienne pour faire face à l'insurrection ayant tué 18 personnes, hier.

Dans la journée, le président américain, George W. Bush, s'est entretenu une dizaine de minutes au téléphone avec Iyad Allaoui pour discuter des préparatifs en cours pour le scrutin, selon le porte-parole de la Maison-Blanche, Scott McClellan. Selon ce dernier, tous deux ont insisté sur l'importance de la tenue des élections comme prévu le 30 janvier.

Un peu plus tôt, Iyad Allaoui avait reconnu que « des poches » ne pourront pas participer aux élections en raison de l'insécurité. « Mais nous pensons que ce ne sera pas très étendu », avait-il dit.

La province d'Anbar à l'ouest de Bagdad et les régions du nord autour de Mossoul n'ont vu que peu de préparatifs pour le scrutin clé du 30 janvier qui doit désigner une assemblée chargée de rédiger la constitution.

Allaoui a fait savoir que le gouvernement avait débloqué 2,2 milliards \$US pour faire passer l'armée de 100 000 à 150 000 hommes et fournir de nouvelles armes. Les forces irakiennes sont mal entraînées et souvent sous-équipées, ce qui fait d'elles une proie facile pour les insurgés.

M. Allaoui a reconnu que la « situation sécuritaire reste mauvaise ». « Nous ne prétendons pas avoir réussi, mais nous avons réalisé des progrès dans la poursuite de la traque des éléments terroristes », a-t-il affirmé.

Selon lui, les attaques menées par la guérilla contre les infrastructures pétrolières et électriques ont coûté au total 10 milliards \$ au pays.

Chaque jour, des attentats visent la police et l'armée dont l'équipement est nettement insuffisant par rapport à celui de la guérilla. Hier matin, six policiers irakiens ont été tués par l'explosion d'une voiture piégée dans le nord de Tikrit, à 180 km au nord de Bagdad. Le groupe du Jordanien Abou Moussab Al-Zarqawi, lié au réseau terroriste Al-Qaida, a revendiqué cette attaque.

## VATICAN PRO-AMÉRICAIN

Par ailleurs, le Vatican souhaite que les États-Unis restent en Irak et pacifient le pays, bien que le pape Jean-Paul II se soit opposé à la décision du président George Bush d'envahir l'Irak en 2003, a affirmé hier l'ambassadeur américain au Saint-Siège.

« Nous avons eu un désaccord honnête entre deux grands dirigeants. Ce qui est arrivé est arrivé », a déclaré Jim Nicholson. Mais depuis, la plupart des responsables du Vatican « regardent en avant ». « Je dirais que quasiment aucun de ceux à qui je parle au Vatican ne veut que les États-Unis se retirent de l'Irak. Ils veulent que nous restions là-bas pour solidifier et pacifier l'Irak, et l'aider à devenir un pays libre, stable et démocratique », dit-il.

## Le Koweït aux trousses d'islamistes liés à Al-Qaida

KOWEÏT CITY (d'après AFP) — Les autorités koweïtiennes étaient hier aux trousses d'activistes islamistes soupçonnés de lien avec le réseau terroriste Al-Qaida, au lendemain d'un accrochage meurtrier à Koweït City où l'ambassade américaine a lancé une nouvelle alerte contre le risque d'attentats anti-occidentaux.

« Les forces de sécurité sont à la poursuite de deux ou trois suspects » qui ont pris la fuite dans une voiture blanche après un échange de tirs avec les forces de sécurité, venues pour arrêter un suspect à Hawally, dans la banlieue sud de Koweït City, a indiqué une source sécuritaire.

Par ailleurs, le ministre koweïtien de l'Intérieur, cheikh Nawaf Al-Ahmed Al-Jaber Al-Sabah, a tenu dans la nuit de lundi à hier une réunion extraordinaire avec de hauts responsables de la sécurité auxquels il a demandé la plus grande fermeté avec les terroristes. Mais il a refusé d'établir un lien en-

tre les suspects et Al-Qaida, préférant attendre les résultats de l'enquête.

L'ambassade des États-Unis à Koweït City a en même temps affirmé que « des terroristes présumés » étaient toujours présents dans l'Émirat.

« Au moins un terroriste présumé, réputé armé et dangereux, est toujours en liberté. Les deux suspects impliqués dans l'échange de tirs pourraient faire partie d'un groupe plus large », a souligné l'ambassade dans un message publié dans son site Internet, le second en moins de deux jours.

Dans son premier message, l'ambassade avait averti lundi que « des individus » à bord d'une voiture noire circulaient dans l'Émirat avec l'intention d'« attaquer au hasard des Occidentaux ».

Les députés koweïtiens ont appelé à la plus grande fermeté. Deux policiers ont été tués lundi dans un accrochage avec des hommes armés, dont un suspect recherché.

# L'EST ET LA CÔTE-NORD

## À la portée des régions

La pdg de la Grande Bibliothèque a présenté le portail par lequel il sera possible d'emprunter des livres hors de Montréal

CARL THÉRIAULT  
Collaboration spéciale

RIMOUSKI — La Grande Bibliothèque sera à la portée de tous les Québécois par l'intermédiaire d'un abonnement gratuit au nouveau portail Internet de la Bibliothèque nationale ou par des prêts effectués par les bibliothèques publiques participantes.

«Ce sera la plus grande institution culturelle du Québec», a lancé la présidente-directrice générale de la Bibliothèque nationale du Québec, Lise Bissonnette, devant une trentaine de représentants des milieux culturels et éducatifs réunis à la Bibliothèque Lisette-Morin de Rimouski, du nom d'une ancienne collaboratrice au Devoir.

La pdg amorçait hier sa tournée régionale en présentant les premières images de ce nouveau portail avant l'inauguration de la Grande Bibliothèque en avril. Cette tournée qui se poursuit aujourd'hui à Rivière-du-Loup et demain à Bonaventure se terminera à la mi-mars.

Plusieurs représentants des secteurs culturels et éducatifs ont toutefois soulevé des appréhensions sur

l'accès hors Montréal aux services de la Grande Bibliothèque. Le nouveau portail de la Grande Bibliothèque sera l'une des principales portes d'entrée de cette accessibilité territoriale: consultation du catalogue de la Grande Bibliothèque, accès à 70 bases de données, prêts de livres par les bibliothèques participantes pour les documents non disponibles dans leur localité ou leur région.

«Quand je suis arrivé à la direction de la Bibliothèque nationale, il n'y avait pas de budget pour la mission territoriale. J'ai travaillé immédiatement là-dessus. Il aurait été illégitime de construire une Grande Bibliothèque à Montréal, payée par tous les contribuables québécois, sans avoir ces services pour les régions», affirme Lise Bissonnette.

Un somme de 12 millions\$ a été investie dans l'architecture informatique de la Grande Bibliothèque construite au coût d'un peu plus de 140 millions\$.

«Il faut mettre de côté notre conception de la bibliothèque traditionnelle. Il s'agit plutôt d'un centre culturel du futur surtout avec l'aide des nouvelles technologies. Par exemple, les livres anciens du Québec du fonds patrimo-



La pdg de la Grande Bibliothèque, Lise Bissonnette

niaux québécois qui ne seront jamais réédités sont en train d'être numérisés, ce qui les rendra disponibles à distance. L'encyclopédie Universalis sera aussi accessible si la bibliothèque publique locale participe au réseau.»

La Grande Bibliothèque offrira quelque quatre millions de documents de toute catégorie dont un million de livres. Dans une première étape, 33 000 livres sont numérisés.

Des trésors méconnus y sommeillent comme les chansons originales d'Alys Robi ou le premier livre édité au Québec, *Le Catéchisme de*

*Sens* en 1765 par un imprimeur anglophone de Québec.

La bibliothèque virtuelle sera composée de plusieurs dizaines de milliers de livres, pièces musicales, cartes postales et affiches en format numérique. Il est d'ores et déjà possible de s'abonner gratuitement en remplissant le formulaire disponible à [www.bnquebec.ca](http://www.bnquebec.ca).

Avec la fusion, cet automne, avec les Archives nationales du Québec, la Grande Bibliothèque aura aussi physiquement un pied à terre dans neuf régions.

## Accident mortel sur la route 299

GILLES GAGNÉ

Collaboration spéciale

NEW RICHMOND — Une collision entre une fourgonnette et un camion semi-remorque chargé de bois a causé la mort d'un homme de 18 ans et blessé gravement deux personnes, à 11 h 30 hier, à 42 kilomètres de New Richmond, sur la route transgaspésienne 299.

## Un jeune de 18 ans meurt dans une collision entre un camion et une fourgonnette

La Sûreté du Québec tentait encore hier soir de déterminer lequel des deux véhicules a dévié pour percuter l'autre. La chaussée était glissante, sur fond de neige durcie, parfois glacée. Les enquêteurs croient que cinq personnes, des étudiants allant faire du ski dans le parc de la Gaspésie, prenaient place dans la fourgonnette et deux personnes se trouvaient dans le camion.

Quatre personnes ont subi des blessures légères. On ne craint pas pour la vie des blessés graves. L'identité de la victime, originaire de Caplan, n'était pas révélée par la police hier soir parce qu'on tentait d'aviser son père. Le trafic a été interrompu pendant quatre heures et demie sur la route 299, avant qu'elle soit rouverte sur une voie.



La nouvelle présidente du c.a. du Festi Jazz, Diane Vallières

## FESTI JAZZ DE RIMOUSKI

### Changement de garde au c.a.

CARL THÉRIAULT  
Collaboration spéciale

RIMOUSKI — Le conseil d'administration du Rimouski Festi Jazz International change de garde. La crise qui a sévi au sein de cet organisme depuis la fin de l'automne a pris fin dans la plus grande sérénité par l'élection de six nouveaux administrateurs.

«La nouvelle équipe donnera aux amateurs un 20<sup>e</sup> Festi jazz avec la mise en place de plusieurs mécanismes dont un comité de programmation, de financement, de retrouvailles et possiblement un comité d'orientation. Il y aura aussi un examen de la viabilité financière de l'organisme. Je sens un dynamisme et une volonté des membres pour reprendre les rênes du festival en prévision de la 20<sup>e</sup> édition», évalue Diane Vallières, nouvelle présidente du conseil d'administration.

«C'est un changement de garde complet en faveur de la direction générale», soutient Mario Dubé, vice-président démissionnaire qui a lu le rapport d'activités de l'année 2004 qui n'a pas été adopté par les membres lors de l'assemblée générale.

Le contrat du directeur général de l'organisme sera réévalué en priorité par les nouveaux administrateurs. «Il y a des gens qui ont manifesté leur intérêt pour ce poste. Les nouveaux administrateurs vont se retrouver pour évaluer le tout dans son ensemble.»

Peu avant le congé des Fêtes, sept administrateurs de la corporation du Rimouski Festi jazz dont le président Lawrence Brisson démissionnaient à la suite d'une assemblée générale spéciale.

Un déficit d'opérations de 54 000\$ (sur un budget de plus d'un demi-million\$) lors du 19<sup>e</sup> Festi jazz avait suscité plusieurs remous. Le directeur général, André Pérusse, — dont le contrat de travail est venu à échéance le 6 janvier — avait aussi été l'objet de critiques de la part des anciens administrateurs.

En 2004, les revenus de 550 000\$ ont fondu de 220 000\$ sur un budget de 770 000\$ en 2003. Les recettes des activités ont chuté de moitié, les commandites de 32 000\$ et les subventions de 130 000\$, y incluant la fin du Programme fédéral des commandites.

Les ex-administrateurs ont laissé sur la table de travail un plan de redressement budgétaire comprenant une réduction de 12 à 9 mois du temps de travail du directeur général, des demandes d'aide financière aux deux gouvernements et une campagne de financement ciblée auprès des grandes entreprises de la région.

# Recherchons

URGENT

Importants tableaux québécois, pour notre prochaine vente aux enchères publiques qui aura lieu au

Capitole, le mercredi 26 janvier à 19 h  
Exposition, le mardi 25 janvier de 12 h à 21 h  
et mercredi 26 janvier de 12 h à 19 h

Le CAPITOLE de Québec

Exemples de tableaux recherchés :

- Normand Hudon
- John Little
- J.P. Lemieux
- R. Richard
- L. Ayotte
- A. Rousseau
- C. Krieghoff
- P.E. Borduas
- T. Thomson
- J.P. Riopelle
- A.Y. Jackson
- J.W. Morrice
- A.H. Robison
- L. Harris
- A. Lismer
- J.E.H. Macdonald
- F.H. Varley
- F. Johnson
- F. Carmichel
- A.J. Casson
- M. Cullen
- H. Walker
- N. Morriseau
- B. Buffet
- W.G. Roberts
- P.H.H. Surrey
- C. Huot
- A. Dumouchelle
- F. Iacurto
- A. Pellan
- M.A. Fortin
- S. Cosgrove
- P.E. Beaulieu
- Clarence Gagnon
- M.A. Suzor Côté
- B. Des Clayes
- B. Baldwin
- Et autres...



RECHERCHONS SPÉCIALEMENT Normand Hudon



RECHERCHONS SPÉCIALEMENT Marc-Aurèle Fortin



RECHERCHONS SPÉCIALEMENT Normand Hudon

RECHERCHONS ÉGALEMENT tableaux très anciens américains et européens.

Pour de plus amples renseignements ou pour prendre rendez-vous, communiquez avec l'un de nos conseillers. Il nous fera plaisir de vous servir. Nous sommes ouverts 7 jours sur 7, sur rendez-vous.

Hôtel des Ventes Universelles inc.

465, Grande Allée Est, # 100, Québec (Québec) G1R 2J5

Tél. : 1 (418) 655-4706 Tél. : 1 (418) 529-4444 Tél. : 1 (514) 827-1798  
Sans frais : 1 (866) 529-6663 Fax : (418) 529-0488

visitez notre site web au : [www.hoteldesventesuniverselles.com](http://www.hoteldesventesuniverselles.com)

**Clinique SOINS DES PIEDS**  
Denise Gagné Infirmière Diplômée, membre de l'O.I.I.G.

Spécialités de soins des pieds

- Soins «Express» Pédicure 30\$
- Soins «Confort» Cors, cornes, callosités 40\$
- Soins «Traitement simple» Micoses, ongles épais, ongles incarnés, œil de perdrix (1 pied) 50\$
- Soins «Traitement max» Micoses, ongles épais, ongles incarnés, œil de perdrix (2 pieds) 60\$
- Soins «Extra» Exfolient et vernis 10\$

Denise Gagné Infirmière Diplômée, membre de l'O.I.I.G.

208-4600, boul. Henri-Bourassa, Charlesbourg • Tél. : 656-6668

## ÉDITORIAL

Président et Éditeur ANDRÉ PROVENCHER  
 Rédacteur en chef YVES BELLEFLEUR  
 Directeur de l'éditorial PIERRE-PAUL NOREAU  
 Directeur de l'information FRANÇOIS BOURQUE

# Rappel à l'ordre!



Brigitte Breton

bbreton@lesoleil.com

Les mots et les chiffres ne veulent plus rien dire lorsqu'il s'agit des services de police à Québec, tant la Ville et la Fraternité des policiers s'embourbent depuis 2002 dans leurs négociations pour la conclusion d'une convention collective unique. Le climat de suspicion et de dénonciation qui laisse planer un doute sur le travail et la qualité des services policiers à Québec ne peut perdurer. Chaque partie a tout intérêt à compter d'aujourd'hui à chercher un accord et à éviter qu'un arbitre ne détermine à sa place le contenu du contrat de travail

des policiers.

L'arbitre que choisira le ministre du Travail — car sur ce point non plus la Ville et le syndicat n'ont pu s'entendre — peut certes à première vue apparaître comme le sauveur pour dénouer l'impasse. Les parties sont en effet campées sur leur position et le syndicat n'hésite pas à multiplier les recours. L'arbitrage n'améliorera pas les relations de travail.

Un petit rappel s'impose. La Fraternité a déposé l'an dernier des plaintes pour négociations de mauvaise foi devant la Cour du Québec et devant la Commission des relations du travail. Aucune décision n'a encore été rendue. Elle est également en attente d'un arbitrage de grief sur une disposition de la convention collective qui prévoit que toute réorganisation totale ou partielle des services de police qui affecte les conditions de travail doit faire l'objet d'une négociation avec le syndicat. La Ville a pourtant entériné le plan de réorganisation et le ministère de la Sécurité publique l'a également approuvé. Qu'il plaise ou non au syndicat.

En décembre, la Fraternité a aussi déposé des plaintes à la Commission des droits de la personne car elle n'approuve pas la façon dont une perquisition s'est déroulée dans les locaux de l'Unité spéciale d'intervention. Et cette semaine, comme si ce n'était pas assez, 200 membres ont signé une demande de recours collectif parce que le chef Langlais a parlé de « terrorisme ». Qu'arrive enfin un arbitre pour mettre fin à tout cela, est-on tenté de conclure. Or, une sentence arbitrale ne vaudra jamais une entente négociée et tant les parties syndicales que patronales doivent s'en rappeler avant de s'en remettre à lui pour déterminer des conditions de travail et le budget consenti à un service.

Les parties doivent tenter cette semaine un rapprochement significatif plutôt que de continuer leurs querelles verbales et stériles sur la place publique. Des querelles qui pourraient bien se poursuivre si la décision de l'arbitre apparaît injuste pour une des parties. Faut-il rappeler le désenchantement des cols bleus de la Ville de Montréal à la suite de la sentence de l'arbitre Gilles Lavoie?

La Ville de Québec a réussi à conclure une entente négociée avec ses cols bleus et blancs. Reste les professionnels, les pompiers et les policiers. Tous les candidats à la mairie de Québec doivent rêver que ces dossiers se règlent avant les élections de novembre. Les conseillers qui désirent être réélus le souhaitent sûrement tout autant. Une ville se gère tellement mieux et rapporte plus (plus de 10 millions \$ d'amendes) lorsqu'on peut compter sur les services des policiers.

Depuis des mois, le syndicat des policiers sème cependant le doute sur la quantité et la qualité des services dans la nouvelle ville. C'est un jeu dangereux. Les sorties dans les médias forcent certes les élus et la direction de la police à donner des réponses et à justifier certains choix. À force de crier au loup, les policiers risquent cependant de ne plus être écoutés. Ils minent leur crédibilité en abusant de leur image d'autorité et apparaissent comme des enfants gâtés à qui la Ville ne devrait rien refuser. Or, la Ville a aussi des obligations à l'égard des contribuables, qui exigent de bons services à un coût raisonnable.

C'est ce point d'équilibre entre les intérêts des uns et des autres qu'il faut trouver à la table de négociation.



## CHRONIQUE

# Solidarité n'a pas rimé avec sobriété

La stratégie des employés de la SAQ, faire la grève avant Noël pour forcer l'employeur à céder, a été un échec. Le temps des Fêtes est terminé et les grévistes, sans rapport de forces, s'enlisent dans un conflit qui a commencé à dégénérer.

Si la stratégie n'a pas fonctionné, c'est en grande partie parce que les Québécois ne se sont pas mis massivement à l'eau ou à la bière pour soutenir l'effort de grève. La SAQ a ainsi réussi à fonctionner tant bien que mal sans ses employés syndiqués. Solidarité n'a pas rimé avec sobriété. Il y a des leçons à tirer de cette triste aventure. Sur les liens entre l'État, ses serveurs et les citoyens.

La première leçon, devenue d'une évidence limpide, c'est que cette grève n'aurait jamais dû avoir lieu. La grève est un outil de dernier recours, très coûteux, financièrement et psychologiquement, que l'on réserve pour les enjeux graves.

L'objet premier du conflit, la volonté de la SAQ de réorganiser les horaires dans les grosses succursales, pouvait certainement inquiéter et mécontenter les employés à temps partiel. Mais il ne justifiait pas une grève, d'autant plus qu'il est extrêmement rare qu'un syndicat débraye pour s'opposer à une demande patronale, puisqu'il suffit de dire non pour maintenir le *statu quo*.

La deuxième leçon, il faut le rappeler, c'est que cette grève n'était pas seulement inutile, elle était également stupide. La plupart des gens semblent avoir oublié comment elle a été déclenchée. À la mi-novembre, les débrayages de courte durée des syndiqués de la SAQ ont

amené la société d'État à faire appel à un négociateur prestigieux, l'ancien premier ministre Lucien Bouchard, ce qui annonçait une nette volonté patronale d'en arriver à un règlement. Mais Lucien Bouchard, au moment d'entamer les négociations, est tombé malade et a été hospitalisé. Le lendemain, dans un revirement inattendu, le syndicat, au lieu d'attendre quelques jours le retour du négociateur patronal, prenait tout le monde par surprise en déclenchant une grève illimitée. C'était un geste inélegant et franchement bête. Sur un coup de tête, le président du SEMB-SAQ, M. Martin Charron, menait ses troupes à l'abattoir.

La troisième leçon, c'est qu'en raison de la minceur des enjeux, un tel arrêt de travail n'était possible que dans le secteur public, où la certitude de ne jamais perdre son emploi crée un sentiment de sécurité qui a fait oublier les risques d'une grève. Le fait que la Société des alcools du Québec soit une société d'État a également donné une dimension politique au conflit. Il est évident que, dans le calcul syndical, une grève en décembre, en plus de priver l'entreprise de revenus, comportait un élément de chantage politique, en provoquant un mécontentement populaire qui pourrait forcer le gouvernement à céder.

La quatrième leçon, c'est que ce conflit, quoi qu'on en dise, se faisait sur le dos des citoyens. Parce que la SAQ est en situation de monopole, et donc parce que les consommateurs ne peuvent pas aller ailleurs, cette grève, par définition, pénalisait les citoyens au moment de

l'année où ils consomment le plus de vin et d'alcool. Cette absence de complicité avec les citoyens québécois, on l'a vu aussi dans un autre enjeu du conflit, l'opposition du syndicat aux comptoirs de la SAQ, ces points de vente en épicerie dans les zones non urbaines. Une bataille qui sert bien davantage des intérêts corporatistes que l'intérêt des consommateurs.

C'est dans ce contexte que les membres du syndicat en grève sollicitaient l'appui des Québécois. Plusieurs Québécois ont exprimé leur solidarité, soit parce que, par principe, ils ne franchissent pas un piquet de grève, soit par appui aux revendications syndicales ou soit aussi, quand ils sont dans le secteur public, parce qu'ils se sentent menacés par toute tentative de l'État de remettre en cause le *statu quo* dans les relations de travail.

Mais si un nombre encore plus grand de Québécois n'a pas appuyé les grévistes dans leur conflit, c'est essentiellement parce que le syndicat des employés de la SAQ a oublié que la solidarité devait reposer sur une certaine réciprocité. Et qu'un citoyen pouvait, s'il était forcé à faire un choix, être solidaire du gouvernement en estimant que l'État, qui n'est pas un patron exploiteur, défendait mieux ses intérêts qu'un syndicat corporatiste.

Pourquoi fallait-il nécessairement être solidaires de travailleurs qui ont déclenché une grève dont la nécessité stratégique n'était pas évidente, qui sont bien traités, pas victimes d'injustices flagrantes, dont le conflit ne porte pas sur des enjeux dramatiques, et qui ne peuvent pas prétendre qu'ils mènent leur bataille pour les citoyens ou pour d'autres travailleurs. Et c'est là que la grève a été perdue.



Alain Dubuc

Adubuc@lesoleil.com  
 Collaboration spéciale

## CARREFOUR DES LECTEURS

### Combinaison gagnante

Pourquoi déshabiller Pierre pour habiller Paul? Christiane Gagnon fait du très bon travail à Ottawa: pourquoi vouloir la déplacer à la mairie de Québec? Que Katherine Mercier (LE SOLEIL, 21 décembre 2004) soit rassurée: Ann Bourget, une conseillère et membre du comité exécutif expérimentée dans le développement urbain, a officiellement posé sa candidature à la direction du Renouveau municipal de Québec, déterminée à accéder à la mairie de Québec. Dans sa lettre de mise en candidature du 6 décembre, Ann Bourget faisait état de « sa volonté de bâtir une ville, pour le monde et au goût du monde... Une capitale au rayonnement international mais à l'échelle humaine ». Madame Mercier a sans doute aimé le message sauf qu'elle ne semble pas en avoir retenu la source... M<sup>me</sup> Gagnon a choisi, avec sagesse, de rester à Ottawa pour, j'en suis sûr, apporter à Québec toute l'aide qu'elle peut: avoir Christiane Gagnon à Ottawa et Ann Bourget à la

mairie de Québec me semble la combinaison gagnante pour notre ville.  
 Louis Bernard  
 Québec

### Des arbres... et des enfants!

Je suis un jeune diplômé universitaire en sciences forestières et je suis heureux des recommandations du rapport Coulombe sur la gestion des forêts québécoises. Cela fait plusieurs années que l'on sait que la forêt québécoise est surexploitée et on se ferme les yeux. Les calculs qui prédisent la possibilité de coupe sont peu fiables, et évidemment cela fait l'affaire de tout le monde d'opter pour les prédictions de rendement plus optimistes. Il faut adopter rapidement la principale recommandation du rapport Coulombe et réduire rapidement de 20% la coupe sur le territoire québécois. Cela fera mal à l'industrie forestière et à l'économie québécoise, mais cette décision doit être prise si l'on tient à respecter les générations futures et continuer à exploiter la forêt pour en tirer un profit. Cela

m'enlève l'envie d'avoir des enfants lorsque je me rends compte que l'exploitation des ressources ne vise que les profits à court terme sans se soucier raisonnablement du futur...  
 Nicolas Duval  
 Saint-Férol-les-Neiges

### La capitale du verre « brun rouge »

Jamais je ne pourrais regarder un Tim Hortons sans penser pollution. Ses clients, ses buveurs de café n'ont aucune conscience environnementale ni respect pour la société à voir les verres qui traînent le long des routes, reconnaissables à leur couleur brun rouge souvent accompagné de leur couvercle et d'une paille. Curieux, il y a plus de ces verres qui traînent dans les rues que d'excréments d'animaux! Est-ce uniquement les buveurs de café, les clients de Tim Hortons ou la population tout entière qui est en cause? J'ai déjà compté plus de 10 verres de café traînant sur le bord de mon trajet quotidien de 15 km. Faites le calcul. En une année, c'est 243 verres, au kilomètre ou un verre brun rouge

tous les quatre mètres! Quelle sorte de société sommes-nous pour tolérer cette pollution tant visuelle qu'environnementale? Avec ses quatre Tim Hortons, la région de Sept-Îles pourrait revendiquer le titre de capitale du verre en carton brun rouge qui traîne dans la rue! Et n'oubliez surtout pas qu'on doit payer des gens pour nettoyer ce merdier!  
 Éric Desrosiers  
 Sept-Îles

### « Le Cabaret du soir qui penche »...

Je n'aime pas toutes les émissions de Radio-Canada, mais lorsque c'est réussi, il faut le souligner et c'est le sens du message que j'ai adressé à la SRC. Quel beau cadeau de Noël que l'émission du 26 décembre pour célébrer le 90<sup>e</sup> anniversaire de naissance de Guy Mauffette. Quel plaisir de pouvoir revivre des moments délicieux en compagnie de cet homme au talent immense. Une émission pleine de charme et de poésie où, à travers le verbe enchanteur de l'animateur du *Cabaret du soir* qui pen-

che, nous avons retrouvé les « artistes qui lui ont gagné sa vie ». C'était au temps où la chanson était mélodieuse, ses paroliers poètes et ses interprètes de grande classe avec la bouche bien déliée. Joël Le Bigot était tout désigné pour animer la fête en présence d'invités dont le vocabulaire relevé nous a plu: l'adresse de Françoise Faucher à Guy Mauffette valait à elle seule tout le plaisir de l'écoute. Du Radio-Canada à son meilleur, comme autrefois...  
 Jean-Marie Desgagné  
 Arrondissement Sainte-Foy—Sillery  
 Québec

D'AUTRES LETTRES à l'adresse suivante dans la section Opinion des lecteurs: <http://lesoleil.cyberpresse.ca/>

### @ QU'EN PENSEZ-VOUS?

Faites-vous confiance au système canadien d'inspection des aliments?

ÉCRIVEZ-NOUS À [opinion@lesoleil.com](mailto:opinion@lesoleil.com)  
 Pour que votre commentaire soit publié, vous devez fournir votre nom, votre adresse et votre numéro de téléphone.

## OPINIONS



## L'armée en panne

Michel VASTEL MVastel@lesoleil.com

« AMPARA – Les membres de l'Équipe d'intervention rapide en cas de catastrophe (DART) ont été accueillis chaleureusement hier (lundi) au Sri Lanka, même s'ils ont dû demander de l'aide pour changer un pneu crevé (...) Personne, au sein du convoi de huit véhicules arrivé dans cette région sinistrée après un pénible trajet de 18 heures marqué par les bévues et les contretemps, ne disposait de l'outil nécessaire pour changer le pneu crevé d'une remorque... »

C'était écrit dans votre journal d'hier! Ce genre d'histoire, que l'on devait à l'envoyée spéciale de la Canadian Press – Sue Bailey – m'enrage car je pense d'abord aux pauvres soldats dont la réputation est ainsi ternie alors qu'ils n'y sont pour rien.

Je crois vous avoir déjà dit que la DART est placée sous le commandement de 45 militaires qui, à Kingston, s'assurent que l'unité est prête à intervenir en tout temps. Elle n'est intervenue que deux fois depuis sa création il y a huit ans.

L'unité fut en effet créée en juin 1996 après qu'en 1994, la 2<sup>e</sup> Ambulance de l'armée canadienne soit arrivée trop tard pour prévenir une épidémie de choléra au Rwanda. Il y a donc au moins 45 « militaires de bureau », payés 365 jours par année, dont aucun n'a pensé qu'il faut un certain type de clé à écrous pour changer la roue dont le pneu serait crevé.

Le plus humiliant, c'est que ce sont de braves Sri-Lankais qui ont prêté l'outil!

Puis, on apprend, dans la même dépêche, que

le convoi militaire est parti de Colombo, la capitale du Sri Lanka, avec une heure de retard. Le « motif », comme on a dû écrire dans un rapport en sept exemplaires à notre ministère de la « Dépense » nationale: un soldat avait laissé la clé de contact à l'intérieur de son camion, une bévue qui nous est arrivée à tous. « Une heure »? On n'a donc pas de porte-manteaux dans l'armée canadienne? Ni de marteaux ni de haches pour briser la fenêtre du véhicule? Il fait 30 degrés à l'ombre et il n'y a pas de système à air climatisé à l'intérieur des camions de l'armée canadienne...

Il y a encore plus choquant: au détour d'une conférence de presse du premier ministre, lundi après-midi à Ottawa, on a appris que le déploiement de cette unité d'intervention rapide coûterait 42 millions \$ – vous avez bien lu, 42 000 000 \$ (canadiens il est vrai!)... C'est du détournement de fonds et je suggère d'envoyer toutes les factures au juge John Gomery: avec toutes les feuilles d'érable qu'on parade là-bas, il doit bien s'agir d'une commande.

Mais soyons sérieux: 42 millions \$, c'est trop peu trop tard pour être utile.

C'est trop cher pour les besoins des sinistrés: aussi étrange que cela puisse paraître, les besoins des victimes du raz-de-marée sont tellement primaires que l'aide de la DART est un luxe inutile.

Et surtout, cet argent serait plus utile ailleurs. Combien de classes, de routes, de lits d'hôpitaux ou de tonneaux d'eau pourrait-on

acheter pour 42 millions \$? C'est la question embarrassante que tout le monde se pose, en particulier des membres des Forces armées eux-mêmes. Leur institution est en effet devenue un monstre administratif qui a trop de chefs et pas assez de soldats, trop de colonels et de généraux qui empêchent les vrais soldats d'être simplement bons à l'ouvrage.

Je sais de quoi je parle car je les ai vus à l'œuvre après la tempête du verglas au Québec, ou sur des terrains d'opération comme la Bosnie ou le Kosovo, bref dans toutes ces situations d'urgence où on n'a pas le temps de regarder les barrettes sur les épaulettes des soldats. Les « Forces », comme on les appelle, sont composées d'hommes et de femmes ingénieux qui n'ont pas besoin de supplier une victime des tsunamis pour changer la roue d'une remorque. Ils sont dévoués et surtout courageux: pour eux, mettre l'épaule à la roue, c'est parfois, littéralement, soulever un véhicule quand on n'a pas de cric. Ils sont forts et ce sont des durs, des gros bras dans le bon sens du terme.

Ce disant, je ne me fais pas flagorneur. Je raconte ce que j'ai vu lorsque les soldats ne sont pas au garde-à-vous devant un major ou un lieutenant-colonel, mais qu'ils sont laissés à eux-mêmes avec un caporal ou un sergent. Ils excellent alors à servir, le plus bel ordre de mission qui soit.

On n'ose plus critiquer la DART tant cela devient facile. Cette unité est devenue source d'inspiration pour les humoristes, sujet de pré-

dilection pour les critiques des partis d'opposition. D'anciens officiers supérieurs – Michel Drapeau et Rémi Landry – en sont devenus les critiques attirés pour les réseaux de télévision. Même le général Lewis MacKenzie, chef des forces des Nations unies dans les Balkans, et plusieurs de ses collègues, officiers supérieurs à la retraite, s'en sont mêlés...

Pendant la campagne électorale fédérale du printemps 2003, racontait MacKenzie hier, un groupe de généraux à la retraite a suggéré à Paul Martin de se débarrasser de la DART et de créer plutôt le projet SEAHORSE – du nom d'un type de cargo américain de la classe San Antonio capable de transporter 800 soldats d'un coup – quatre fois l'effectif de la DART, et tout leur équipement. Avec deux bateaux seulement, le Canada aurait amplement de soldats pour venir en appui aux spécialistes des organisations non gouvernementales qui connaissent bien le terrain parce qu'ils y ont des représentants en permanence.

En plus des deux bateaux que fournirait la marine, l'armée de terre apporterait des véhicules lourds pour déblayer des routes et lancer des ponts et l'armée de l'air disposerait d'hélicoptères embarqués pour les interventions d'urgence. Un beau projet interarmes en somme. C'est ce que fait déjà l'armée américaine, et ce que s'apprent à faire le Brésil, l'Espagne, le Royaume-Uni et l'Australie.

Le général MacKenzie et ses collègues n'ont même pas reçu d'accusé de réception...

## POINT DE VUE

## « Ne laissons pas les vents du sud nous faire perdre le nord »

VIVIAN LABRIE

Collectif pour un Québec sans pauvreté

Le 13 décembre 2002, l'Assemblée nationale adoptait unanimement et avec fierté la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Cette loi, unique au monde, impose d'agir pour « tendre vers un Québec sans pauvreté » et rejoindre en 10 ans les rangs des nations industrialisées où il y a le moins de personnes pauvres, soit un niveau comparable aux pays scandinaves.

Deux ans plus tard, son application est menacée par une infection aiguë aux préjugés. L'année 2003 a été perdue en raison des élections. En 2004, le gouvernement Charest a annoncé un plan d'action qui aura certains résultats pour les familles... et qui rendra les plus pauvres encore plus pauvres, soit les personnes à l'aide sociale.

On parle ici d'environ 390 000 adultes comme vous et moi, qui, pour toutes sortes de raisons – emploi précaire et faiblement rémunéré, perte d'un emploi, fermeture d'usine, région en panne de développement, problème de santé, faible scolarité, situation familiale ou personnelle difficile –, se retrouvent en même temps, pour un court ou long moment, le cul par terre et le compte bancaire à zéro au grand jeu de chaise musicale auquel joue la société.

## UN RÉGIME D'AIDE SOCIALE À AMÉLIORER...

Il était incontournable que la loi sur la pauvreté impose des changements à ce régime humiliant, aux règles inextricables, qui classe les personnes en fonction d'un jugement administratif médicalisé sur leur aptitude présumée au travail.

En 2004, des contraintes sévères à l'emploi vous allouaient 781 \$ par mois, des contraintes temporaires, 646 \$. Sans contraintes à l'emploi reconnues, c'était 533 \$. Le tout sujet à des réductions et à une limite de 100 \$ à 200 \$ de gains de travail permis.

Sauf en cas de contraintes sévères à l'emploi, vous deviez assumer une franchise mensuelle de 16,67 \$ pour vos médicaments sous prescription alors, que votre prestation ne vous permettait pas de vous loger, de vous nourrir et de vous vêtir.

La mesure du panier de consommation de Statistique Canada établit ce que le sens commun indique: sans même sortir de la pauvreté, il fallait en 2003 à une personne au moins 935 \$ par mois au Québec pour couvrir minimalement ses besoins de base, médicaments et soins de santé exclus. C'est ce que permet grosso modo le supplément de revenu garanti pour les personnes âgées. L'aide sociale programme plutôt un déficit humain chronique.



« Si une société joue à la chaise musicale et concentre la compétition sur un nombre toujours plus petit de fauteuils, il est inévitable que du monde se retrouve le cul par terre. »

## ... ET QUI EMPIRE EN 2005

Le ministre responsable a choisi d'alourdir ce déficit, c'est ici que le préjugé entre en scène, pour les deux tiers des prestataires jugés sans contraintes sévères à l'emploi.

Si c'est votre situation, voici ce qui vous attend en 2005 pour vous « inciter à l'emploi ». Au 1<sup>er</sup> janvier, votre prestation n'a été qu'à demi indexée au coût de la vie: vous vous appauvrirez en perdant du pouvoir d'achat. Des modifications réglementaires viennent de rétablir, peu importe votre âge et malgré la loi sur la pauvreté, une coupure de 100 \$ pour partage de logement avec un parent non à l'aide sociale, de compliquer votre inscription à l'aide, d'abolir

vos accès à l'allocation logement jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre suivant cette inscription, de couper un 25 \$ par mois pour frais d'emploi.

Un bon point: les pénalités pour refus de mesure et d'emploi devraient disparaître au 1<sup>er</sup> avril. Par contre, malgré l'engagement de Jean Charest de vous redonner la gratuité des médicaments, le ministre de la Santé a annoncé le 16 décembre dernier qu'il rétablira ce droit. Bravo pour les personnes âgées qui ont le supplément de revenu garanti, mais pas pour vous, dont le revenu est deux fois moindre.

Vous ne savez pas ce qui arrivera avec le projet de loi 57 déposé par le ministre de la Solidarité sociale pour remplacer la loi actuelle sur l'aide so-

ciale. Il a heureusement échappé à l'adoption sous bâillon en décembre, mais l'affaire est loin d'être réglée. Ce projet de loi très critiqué ouvrirait la porte à des régimes particuliers à droits variables, comme avant la première loi sur l'aide sociale en 1969. Le ministre pourrait moduler l'aide en privilégiant des cibles... qui ne seront certainement pas vous.

## LES PRÉJUGÉS À L'ŒUVRE

Faire pire au lieu de faire mieux est un effet classique de l'action déboussolante de la « préjugite »: en jetant une responsabilité accusatrice sur ceux et celles qui tombent en bas de leur chaise, on transfère un problème structurel à une catégorie de personnes qu'on

« déclasse » d'emblée, au mépris de leur dignité... et de la raison. Les préjugés sont bien utiles, tant qu'on n'en est pas soi-même la cible, pour distraire du fait que si une société joue à la chaise musicale et concentre la compétition sur un nombre toujours plus petit de fauteuils, il est inévitable que du monde se retrouve le cul par terre.

La nouvelle philosophie d'incitation à l'emploi est un leurre: les budgets d'aide à l'emploi et à la formation, qui diminuent à chaque année, ne suffisent pas à répondre à la demande et 30% des prestataires jugés aptes déclarent déjà des revenus d'emplois tout simplement insuffisants. Nous sommes devant un problème de concentration de la richesse.

## LA PRESCRIPTION

La solution est connue: fonder le système d'aide sociale sur des droits, les mêmes pour tous et toutes, sans égard à l'aptitude au travail, dont celui de voir ses besoins essentiels couverts en cas de manque de revenu; adopter des normes minimales du travail qui permettent de sortir de la pauvreté; repenser nos modes de vie ainsi que notre rapport à la richesse, à sa production et à sa redistribution en reconnaissant l'interdépendance de notre prétention à liberté et à l'égalité en dignité et en droits.

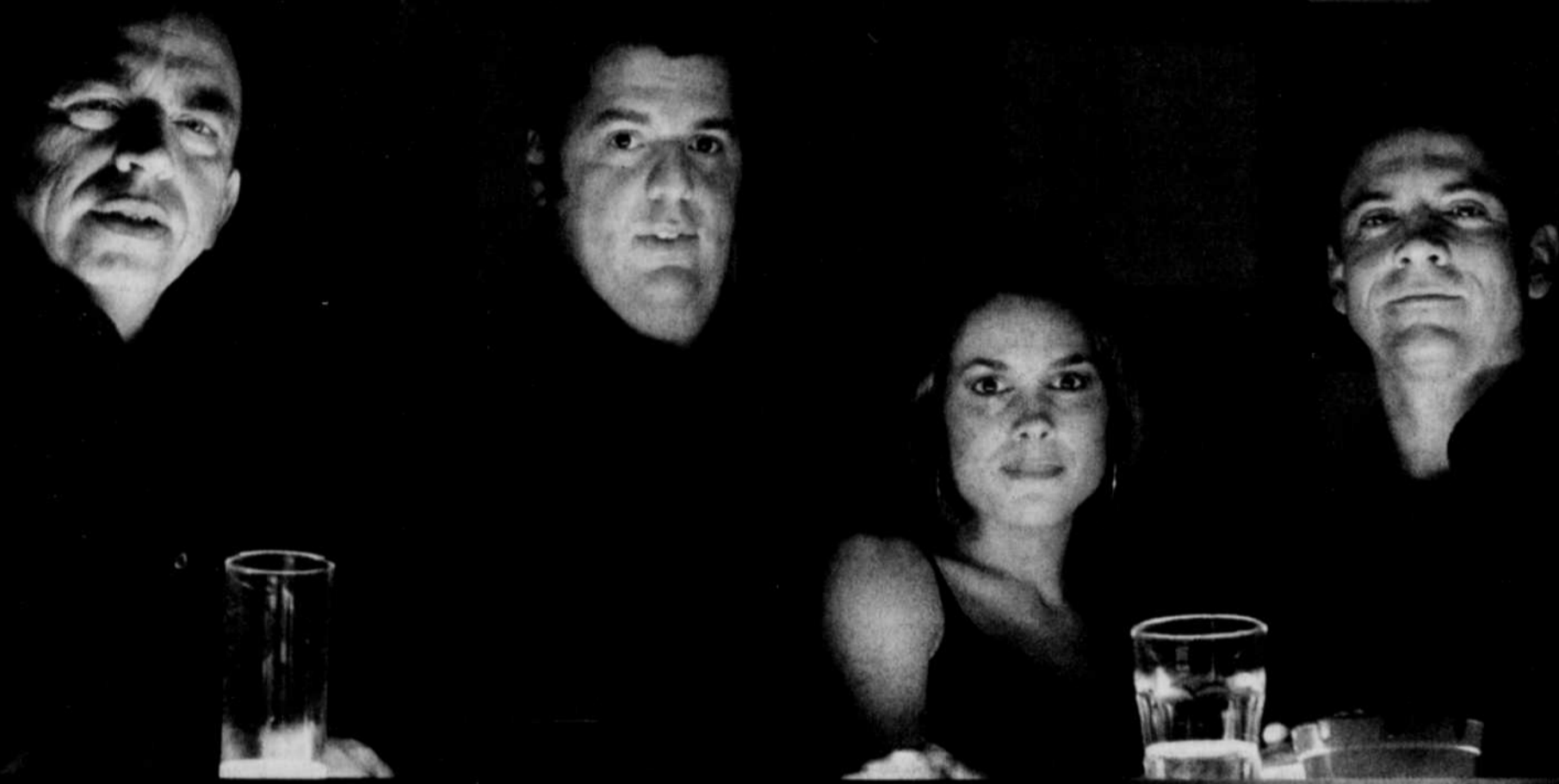
L'obstacle à cette solution est moins connu: l'incitation à l'emploi utilisée comme vecteur des préjugés cache l'incitation à l'emploi mal payé. Au Canada, un emploi sur quatre est mal payé, i.e. sous les deux tiers du salaire moyen. C'est le taux le plus élevé dans le monde industrialisé après les États-Unis. Tant qu'on le tolérera, le système exigera des moins que rien de travailler pour rien.

Les mesures erratiques du ministre de la Solidarité sociale et du ministre de la Santé auront eu le mérite de démontrer la sévérité de l'infection. Elle est devenue en quelques mois un des plus graves problèmes de santé publique au Québec, empêchant une lutte sensée contre la pauvreté pour la transformer en acharnement contre les pauvres.

Il n'y a pas de limites aux détériorations des protections collectives causées par les préjugés. Pour les avoir laissés proliférer, le gouvernement québécois ne reconnaît plus le droit à la couverture des besoins qu'il reconnaissait en 1969. Il a laissé se dévaluer de 30%, par défaut d'indexation, les prestations qu'il payait en 1985 et de 25% le salaire minimum qu'il imposait alors.

Saurons-nous nous ressaisir et imposer une application correcte de la loi sur la pauvreté de 2002? Ne laissons pas les vents du sud nous faire perdre le nord. Le Québec sans pauvreté entrevu dans cette loi ne sera le nôtre que si nous en prenons le cap. Il sera forcément plus riche de tout son monde.

**UNE ÉMISSION  
QUI SÉDUIT  
LES HOMMES  
ET FAIT CRAQUER  
LES FEMMES**



AVEC JULIEN POULIN, LOUIS CHAMPAGNE, JULIE PERREULT ET CLAUDE LEGAULT

DÉBUT CE SOIR 21 H 30

**MINUIT, LE SOIR**



RADIO-CANADA

**VOUS ALLEZ VOIR.**

[WWW.RADIO-CANADA.CA/MINUIT](http://WWW.RADIO-CANADA.CA/MINUIT)